

Chapitre 4

Objectif croissance 10 ans après : adopter une perspective à plus long terme des réformes

Ce chapitre offre une vue d'ensemble des mesures de réforme prises depuis le début des années 2000 dans les domaines couverts par l'ensemble d'indicateurs régulièrement utilisé dans Objectif croissance. Nous y examinons la façon dont les priorités d'action ont évolué depuis le lancement de la première édition d'Objectif croissance compte tenu des mesures prises ainsi que de l'évolution des enjeux de l'action publique. Ce chapitre offre par ailleurs une idée de la mesure dans laquelle les réformes adoptées dans ces domaines ont contribué aux performances économiques au cours de la période considérée.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Principales conclusions

- Depuis la publication de la première édition d'*Objectif croissance* en 2005, le rythme des réformes structurelles est resté peu ou prou constant en moyenne dans les pays de l'OCDE, exception faite d'une accélération notable en 2011-12.
- Le rythme des réformes est maintenant supérieur en moyenne à son niveau d'avant la crise dans les domaines de la réglementation des marchés de produits et de la réglementation du marché du travail, tandis que les réformes destinées à renforcer les incitations au travail accusent une baisse de régime.
- Les mesures de réforme se sont traduites par une amélioration sensible de certains paramètres de l'action publique. Tel est le cas pour la réglementation des marchés de produits, la conception des systèmes de retraite et les programmes d'aides au revenu destinées aux chômeurs.
- Pour une majorité de pays, les mesures prises ont souvent été trop modestes pour déboucher sur le retrait complet des recommandations correspondantes. Pour la moitié des pays environ, au moins quatre des cinq priorités d'action identifiées en 2007 sont toujours d'actualité en 2015.
- Dans les cas où une priorité d'action au sens large a été conservée, la nature et l'orientation des recommandations spécifiques correspondantes ont généralement changé au fil du temps, compte tenu des progrès, quoique partiels, accomplis dans l'intervalle.
- Le taux de renouvellement des priorités est plus élevé pour certains des pays qui se sont montrés plus actifs en matière de réformes (l'Australie, la Grèce, le Portugal et la République Slovaque).
- Globalement, les réformes structurelles mises en œuvre depuis le début des années 2000 ont contribué à rehausser le niveau du produit intérieur brut (PIB) potentiel par habitant de l'ordre de 5 %, l'essentiel de cette progression étant imputable à des gains de productivité.
- Une poursuite des réformes axée sur les meilleures pratiques pourrait se traduire par des gains supplémentaires de PIB potentiel par habitant pouvant aller jusqu'à 10 % en moyenne dans les pays de l'OCDE, suivant l'ampleur de leurs ambitions.

Introduction

Dix ans après la publication de la première édition d'*Objectif croissance*, les gouvernements de la plupart des pays de l'OCDE s'évertuent encore à ramener leur économie sur sa trajectoire de croissance des alentours de 2005. Les vents contraires sont impressionnants, et recouvrent des évolutions démographiques défavorables, la persistance d'un chômage élevé ou la diminution du taux d'activité, le ralentissement de la productivité, le niveau élevé des dettes et des déficits publics, ainsi que les effets rémanents de la crise financière, qui affectent toujours le fonctionnement du secteur financier. Pour remédier à ces problèmes, les autorités devront apporter des modifications proportionnées et régulières aux politiques publiques. La crise a certes entraîné des réformes importantes, mais nous

dressons dans ce chapitre un bilan des changements intervenus dans les nombreux domaines couverts par *Objectif croissance* au cours d'une période plus longue, ce qui donne une idée de l'importance de leur contribution aux performances économiques.

Depuis 2005, tous les deux ans, *Objectif croissance* fournit aux pays membres de l'OCDE cinq priorités d'action axées sur la hausse du PIB par habitant. Pour ce faire, nous avons identifié les réussites nationales en matière d'action publique, tout en tenant compte de la diversité des préférences nationales, ce qui a permis d'éviter le piège des préconisations « passe-partout ». Fondé sur un suivi systématique, ancré à un ensemble d'indicateurs de politique et de performance, *Objectif croissance* vise à déterminer dans quelle mesure les écarts de performances tiennent à des différences d'efficacité des politiques publiques plutôt qu'à des différences de préférences sociales.

À partir de ce cadre, *Objectif croissance* a produit des priorités d'action et des recommandations concrètes pour chacun des pays membres de l'OCDE, l'Union européenne (UE) et, depuis 2010, pour les BRIICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud). Cet exercice complète les *Études économiques de l'OCDE*, qui offrent périodiquement un examen approfondi des enjeux de l'action publique dans les différents pays membres de l'Organisation, ainsi que des recommandations précises. L'ensemble constitué par ces priorités d'action et les recommandations connexes a contribué à déterminer l'orientation des politiques publiques au niveau des pays, mais aussi dans le contexte du programme de travail du Groupe des Vingt (G20).

Une évaluation rétrospective des réformes dans les pays de l'OCDE

La vue d'ensemble des réformes structurelles engagées par les pays de l'OCDE au cours des dix dernières années repose dans une large mesure sur des informations tirées des différentes éditions d'*Objectif croissance* parues au fil des ans (voir le chapitre 1) :

- L'« *Indice de réactivité aux priorités de réforme* », qui est utilisé régulièrement pour suivre les progrès accomplis au regard des priorités spécifiques retenues pour chaque pays, et dont la dernière version est présentée dans le chapitre 1 ;
- L'évolution des indicateurs de politique, dans les différents pays et au cours de la dernière décennie – les données les plus récentes se rapportant généralement à l'année 2013.

Les analyses pouvant être réalisées à partir de ces deux sources sont de nature différente et sont en fait complémentaires (encadré 4.1). Nous commençons dans cette partie par examiner la mesure dans laquelle les pays de l'OCDE ont donné suite aux recommandations formulées dans *Objectif croissance* depuis 2007¹, puis nous quantifions l'importance des réformes entreprises.

Encadré 4.1. Évaluation qualitative et quantitative des progrès accomplis en matière d'action publique

Deux principaux éléments sont utilisés dans *Objectif croissance* pour mesurer les progrès accomplis en termes d'action publique. Le premier est l'*Indice de réactivité aux priorités de réforme*, un indicateur qualitatif fondé sur un système de notation dans lequel chaque priorité établie dans les éditions précédentes d'*Objectif croissance* se voit attribuer une valeur de 1 si elle débouche sur l'adoption d'une mesure « significative », et une valeur de 0 dans le cas contraire. Pour chaque domaine d'action, on calcule donc cet indice en rapportant le nombre total d'années pendant lesquelles des mesures ont été prises pour corriger les carences de l'action publique identifiées au nombre total d'années pendant lesquelles des mesures pouvaient être prises.

Encadré 4.1. **Évaluation qualitative et quantitative des progrès accomplis en matière d'action publique** (suite)

Le second est un ensemble d'indicateurs de politique quantitatifs qui sont destinés à fournir une évaluation synthétique de l'orientation de l'action publique dans divers domaines : la réglementation des marchés de produit et celle du marché du travail, la protection sociale, l'enseignement et la formation, la fiscalité, les échanges internationaux et l'investissement étranger, et l'innovation. Ils sont tous comparables au niveau international et ont été reliés empiriquement par l'OCDE à divers aspects des performances économiques. En tant que tels, ils constituent la base à partir de laquelle sont déterminées les priorités d'action.

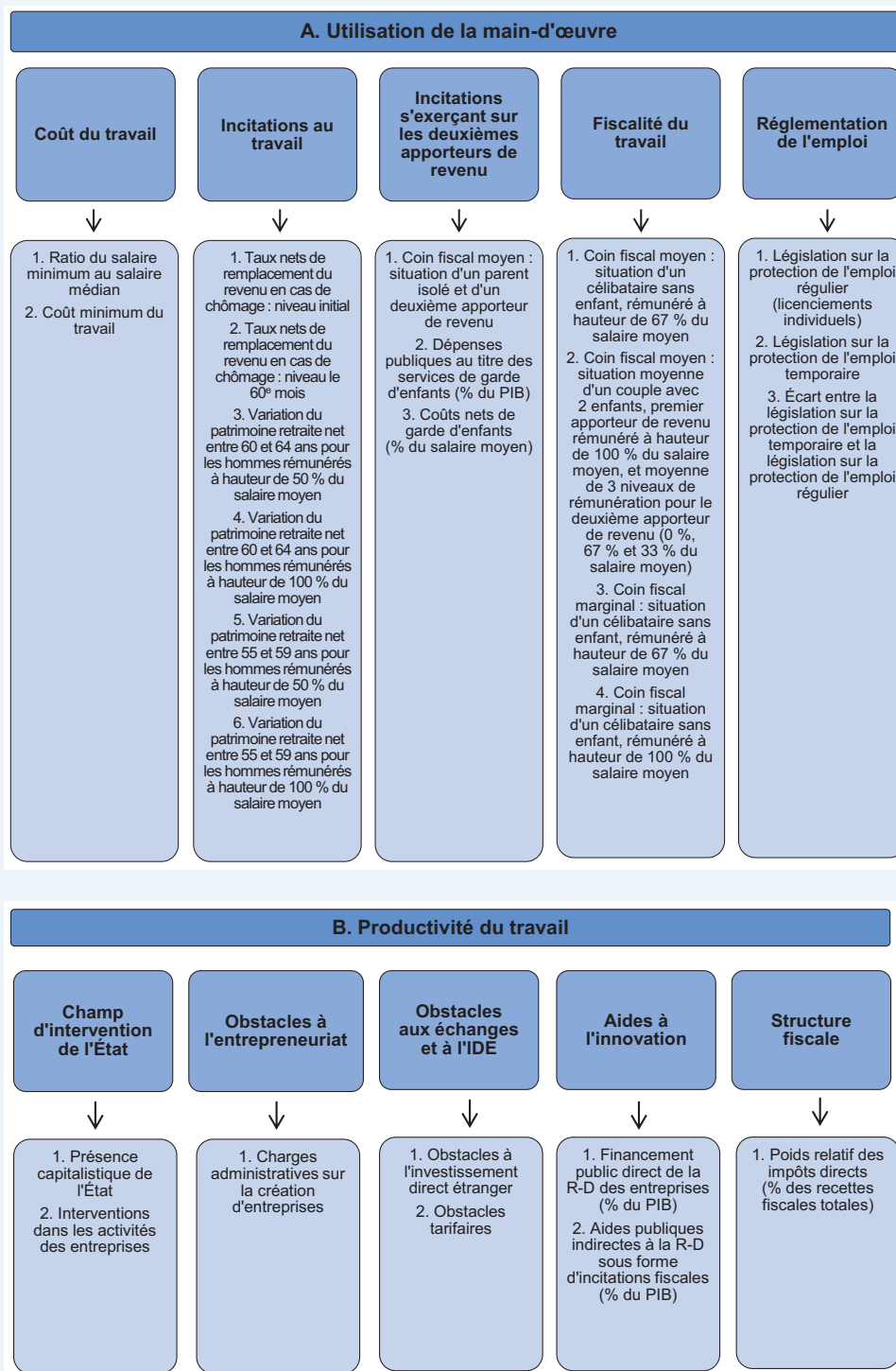
Ces deux principaux éléments se complètent, en partie parce qu'ils comportent des avantages et des inconvénients distincts :

- *Exhaustivité* : l'*Indice de réactivité aux priorités de réforme* permet de couvrir de manière exhaustive l'ensemble des réformes entreprises dans les domaines prioritaires depuis 2007. En revanche, il manque pour certains indicateurs de politique quantitatifs des informations qui permettraient de mieux rendre compte de l'efficacité économique des programmes et autres paramètres de l'action publique considérés. Tel est le cas pour les politiques actives du marché du travail, les aides à l'innovation et, de manière plus générale, les prestations de services publics. L'*Indice de réactivité aux priorités de réforme* couvre également les progrès accomplis au regard des recommandations formulées dans le domaine de l'enseignement, qui figurent parmi les plus importantes et les plus fréquentes. Néanmoins, les priorités relatives à l'enseignement figurant dans *Objectif croissance* sont déterminées à partir de données sur les résultats scolaires, compte tenu du manque d'indicateurs de politique dans ce domaine. En raison de cette lacune, ce secteur ne sera pas traité dans le reste du présent chapitre.
- *Actualité* : l'*Indice de réactivité aux priorités de réforme* est à jour et permet de suivre les réformes en temps réel, puisqu'il intègre également les informations les plus récentes (2014) concernant les premiers stades des réformes. Par contre, les indicateurs de politique quantitatifs ne sont pas tous disponibles en temps voulu. Certains reposent en effet sur les réponses des pays à des questionnaires détaillés, notamment les indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP), et le processus de collecte et d'analyse par l'OCDE de ces informations peut prendre un certain temps ; pour l'heure, les dernières données relatives à la RMP portent sur 2013 pour la plupart des indicateurs.
- *De facto ou de jure* : les indicateurs de politique sont en général des indicateurs *de jure*, qui reflètent l'orientation actuelle de l'action publique telle qu'elle ressort de la législation. Or, l'orientation *de facto* de l'action publique peut être différente. Ainsi, les obstacles à la concurrence peuvent être perçus comme importants par les entreprises malgré le fait que le cadre juridique est peu restrictif à l'aune de l'indicateur de politique correspondant, parce que l'application des lois laisse à désirer en pratique.
- *Intensité* : l'*Indice de réactivité aux priorités de réforme* est fondé sur une évaluation qualitative des progrès accomplis récemment au regard des priorités de réforme. Cette évaluation est réalisée en collaboration avec les experts des bureaux géographiques, mais elle n'a pas pour but d'évaluer l'intensité globale des réformes en tant que telle. Il s'agit là d'une différence marquée avec les indicateurs de politique, qui se prêtent mieux à une quantification de l'importance des différentes mesures.
- *Orientation des réformes* : l'*Indice de réactivité aux priorités de réforme* ne permet pas d'attribuer des notes négatives lorsque sont engagées des réformes qui vont à l'encontre des recommandations correspondantes, contrairement aux indicateurs de politique.

Pour être plus lisibles, les informations concernant chaque domaine de l'action publique fournies par l'*Indice de réactivité aux priorités de réforme* et les indicateurs de politique structurelle ont été regroupées en huit grandes catégories dans le reste de ce chapitre (graphique 4.1). Les cinq premières catégories regroupent les politiques qui influent principalement sur l'emploi, tandis que les trois autres recouvrent les politiques propices au renforcement de la productivité.

Encadré 4.1. Évaluation qualitative et quantitative des progrès accomplis en matière d'action publique (suite)

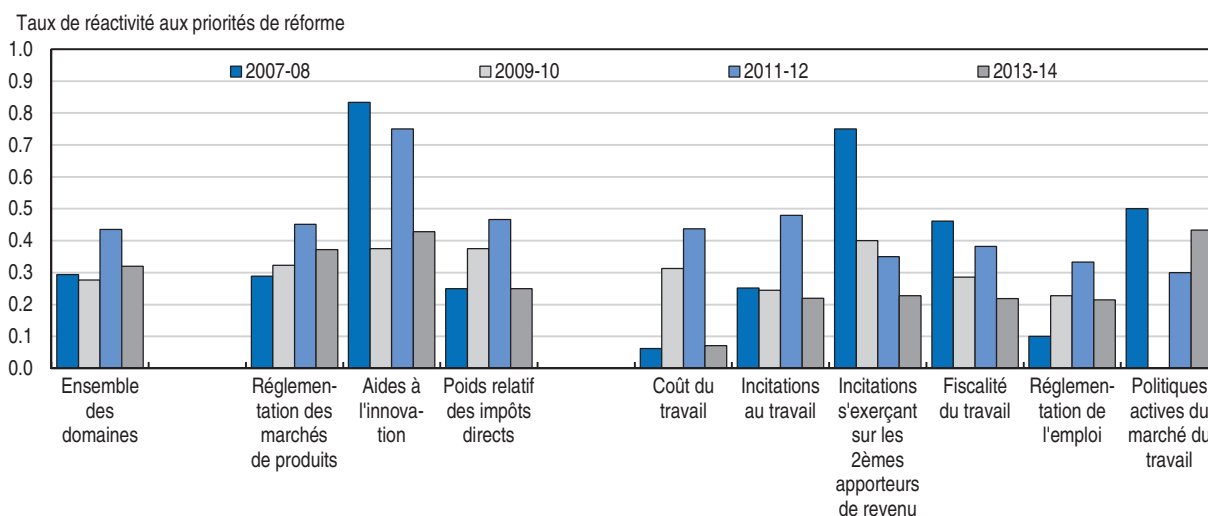
Catégories de domaines



Suivi des recommandations d'Objectif croissance au fil du temps

Les pays de l'OCDE semblent avoir davantage suivi les recommandations d'Objectif croissance dans le domaine des réformes propices au renforcement de la productivité du travail que dans celui des réformes propices au renforcement de l'utilisation de la main-d'œuvre depuis 2007, mais les différences globales entre ces deux domaines sont relativement limitées (graphique 4.1). Les réactions des pouvoirs publics aux priorités destinées à rehausser les niveaux de productivité ont été les plus fortes dans les domaines de l'innovation et de la réglementation des marchés de produits. Les mesures prises pour accroître l'utilisation de la main-d'œuvre ont été observées le plus fréquemment dans les domaines de la fiscalité du travail, des incitations au travail qui s'exercent sur les seconds apporteurs de revenu et des politiques actives du marché du travail.

Graphique 4.1. **Le rythme des réformes a varié suivant les domaines de l'action publique**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933177546>

Au fil du temps, le processus de réforme a connu des phases distinctes. Au cours de la récession (2009-10), les réformes ont ralenti par rapport à la période d'avant la crise (2007-08), compte tenu de la priorité donnée par les autorités à la stabilisation macroéconomique. Ce ralentissement a été visible dans la plupart des domaines (les exceptions les plus notables étant la structure fiscale, la réglementation du travail et les coûts de main-d'œuvre). Puis les réformes se sont nettement accélérées à la suite de la crise (2011-12), les redressements les plus marqués ayant été observés pour les réformes liées à la productivité du travail, ainsi que dans les domaines de la protection sociale (en partie sous la pression de l'assainissement budgétaire) et des politiques actives du marché du travail, compte tenu de la hausse forte et persistante du chômage consécutive à la récession.

Néanmoins, cette reprise de l'action publique consécutive à la crise semble s'essouffler, les pays de l'OCDE montrant des signes de ralentissement des réformes dans presque tous les domaines. L'intensité des réformes demeure toutefois légèrement supérieure à son niveau d'avant la crise en moyenne dans les domaines de la réglementation des marchés de produits et de la structure fiscale, tandis que les réformes destinées à renforcer l'utilisation de la main-d'œuvre se déroulent à un rythme nettement plus lent, notamment dans les domaines de la fiscalité du travail et des incitations au travail².

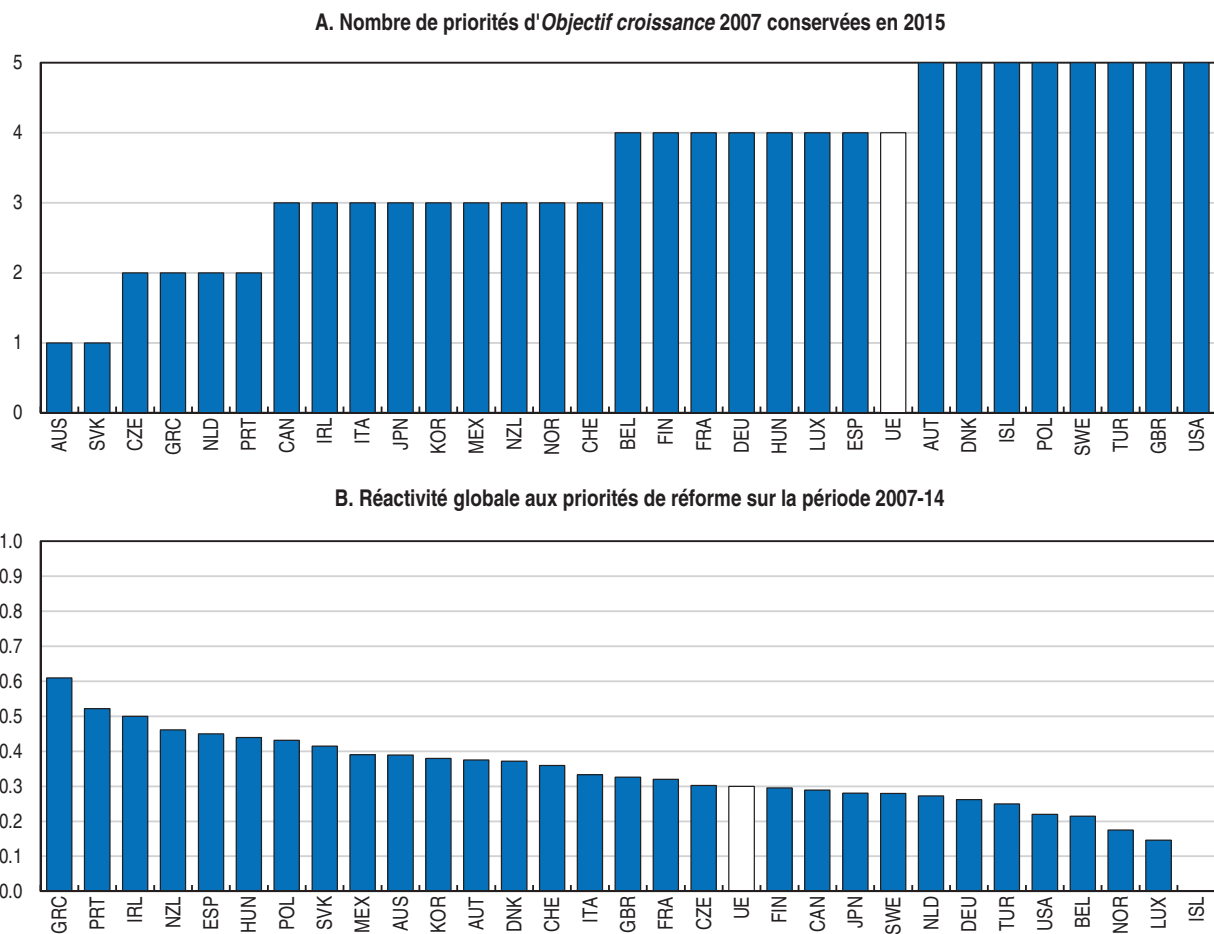
L'évolution dans le temps de l'intensité des réformes soulève la question de savoir si les priorités d'action ont changé au fil du temps. Un examen de la répartition des priorités d'action par domaine, mesurée en pourcentage et en moyenne pour l'ensemble des pays, montre qu'elle est restée relativement stable au fil du temps (tableau 4.1). S'agissant des politiques destinées à renforcer l'emploi, une augmentation sensible a été observée dans les domaines des politiques actives du marché du travail et des prestations de chômage, tandis que les régimes de retraite et d'invalidité sont devenus moins importants au fil du temps, en raison de la plus grande intensité des mesures prises dans ces domaines. Dans le cas des réformes propices aux gains de productivité, les recommandations destinées à accroître l'ampleur des aides à l'innovation et à améliorer leur efficacité ont pris du poids, tandis que l'importance des réformes relatives aux marchés de produits a quelque peu diminué.


Tableau 4.1. **Évolution des priorités d'Objectif croissance par domaine**

Répartition des priorités d'Objectif croissance par domaine (en pourcentage)	2007	2011	2015
Utilisation de la main-d'œuvre			
Système d'imposition – accent mis sur le niveau des coïns fiscaux sur le travail	9	8	7
Prestations sociales et politiques actives du marché du travail (PAMT)	15	14	17
PAMT et prestations de chômage	4	5	10
Régimes de retraite et d'invalidité	11	9	6
Systèmes de retraite	6	6	4
Régimes d'assurance maladie et d'invalidité	5	3	2
Obstacles à l'activité féminine à temps plein liés à l'action publique	5	3	5
Réglementation du marché du travail et conventions collectives	11	11	9
Législation sur la protection de l'emploi	6	8	6
Salaires minimums et systèmes de négociations salariales	5	3	3
Logement/urbanisme/obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre	3	2	2
Ensemble des priorités relatives à l'utilisation de la main-d'œuvre	42	38	39
Productivité du travail			
Capital humain	14	15	16
Politiques de recherche-développement (R-D) et d'innovation	2	2	6
Réglementation des marchés de produits (RMP) : échanges et investissement direct étranger (IDE)	24	25	21
Subventions à l'agriculture et à l'énergie	5	4	5
Système d'imposition – structure et efficacité	3	5	5
Efficacité des dépenses publiques	5	5	4
Efficacité globale	3	3	2
Efficacité du secteur des soins de santé	2	2	2
Infrastructures publiques	2	2	2
Infrastructure juridique et état de droit	2	1	1
Réglementation des marchés de capitaux	1	1	0
Logement/urbanisme/obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre	1	1	1
Ensemble des priorités relatives à la productivité	58	62	61
Nombre total de priorités	155	175	175

Si l'on examine l'évolution des priorités par pays, la proportion de celles qui ont été retenues tout au long des années considérées est relativement forte (graphique 4.2, partie A). En 2015, 80 % des pays ont au moins trois priorités d'action qui avaient déjà été sélectionnées en 2007, tandis que pour 25 % des pays, les cinq priorités de 2007 sont toutes reprises en 2015. Par conséquent, si les mesures prises dans le prolongement des recommandations formulées dans *Objectif croissance* ont augmenté au fil du temps, elles n'ont, globalement, pas débouché sur le retrait des priorités d'action correspondantes, sauf dans quelques pays.

Graphique 4.2. Une forte proportion de priorités a été conservée au fil des ans



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933177554>

Ce taux de renouvellement relativement faible indique également que lorsque des mesures sont prises, les réformes engagées sont loin d'avoir l'ampleur nécessaire pour remédier pleinement aux lacunes identifiées. Néanmoins, une comparaison de l'intensité globale des réformes dans l'ensemble des pays au cours de la période 2007-14 (graphique 4.2, partie B) montre qu'au moins pour certains des pays les plus actifs, on a observé un taux de renouvellement des priorités plus élevé (l'Australie, la Grèce, le Portugal et la République Slovaque). En outre, dans nombre des cas où une priorité d'action a été conservée, la nature et l'orientation des recommandations spécifiques correspondantes a changé au fil du temps, compte tenu des progrès, quoique partiels, accomplis dans l'intervalle. Pour mieux appréhender l'importance des mesures de réforme prises depuis le début des années 2000, nous avons complété l'analyse des taux de réactivité avec des informations fournies par les indicateurs quantitatifs de politique.

Résumer l'évolution des réformes

Objectif croissance repose sur un large éventail d'indicateurs très hétérogènes. Il faut donc normaliser ces différents indicateurs et les regrouper en grandes catégories pour mettre en évidence des tendances et mesurer l'ampleur de ces évolutions de façon comparable entre les grands domaines de l'action publique (encadré 4.2). Dans le cadre de cette procédure,

Encadré 4.2. Calculer les indicateurs de politique structurelle

Les indicateurs de politique structurelle sont élaborés suivant une approche ascendante, dans le cadre de laquelle chacun des indicateurs relatifs aux grands domaines de l'action publique est calculé à partir d'indicateurs de politique distincts, agrégés selon les regroupements illustrés par le graphique 4.1. Avant cette agrégation, chaque indicateur de politique P_{ijt} (se rapportant au pays i et à la politique j à l'instant t) est normalisé à partir de ses valeurs minimales et maximales observées au cours de la période 2000-12 pour l'ensemble des pays. La valeur maximale (ou minimale) observée pour l'ensemble des pays est notamment assimilée aux meilleures pratiques vis-à-vis desquelles la situation de chaque pays sera évaluée au fil des ans. Selon que l'indicateur de politique doit augmenter ou diminuer pour favoriser un renforcement de la croissance dans le cadre d'*Objectif croissance*, chaque indicateur P_{ijt} est normalisé soit par le haut soit par le bas, autrement dit en utilisant la première ou la seconde de ces deux équations :

$$P_{ijt}^N = 100 * \frac{P_{ijt} - \text{Min}_{\{l,t\}} \{P_{ijt}\}}{\text{Max}_{\{l,t\}} \{P_{ijt}\} - \text{Min}_{\{l,t\}} \{P_{ijt}\}}$$

$$P_{ijt}^N = 100 * \frac{P_{ijt} - \text{Max}_{\{l,t\}} \{P_{ijt}\}}{\text{Min}_{\{l,t\}} \{P_{ijt}\} - \text{Max}_{\{l,t\}} \{P_{ijt}\}}$$

Grâce à cette normalisation, chaque indicateur – qui varie maintenant sur une échelle de 0 à 100 – permet de connaître la distance qui sépare encore un pays de ce qui est considéré comme les meilleures pratiques (correspondant à la valeur 100). Les valeurs obtenues constituent les éléments de base d'une structure pyramidale, et sont ensuite agrégés par grand domaine de l'action publique pour constituer k indicateurs composites de niveau supérieur S_{ikt}^N (voir le tableau 4.A1.1 de l'annexe). Ceux-ci sont des moyennes pondérées des indicateurs de niveau inférieurs sur lesquels ils reposent, calculées à l'aide des mêmes coefficients de pondération.

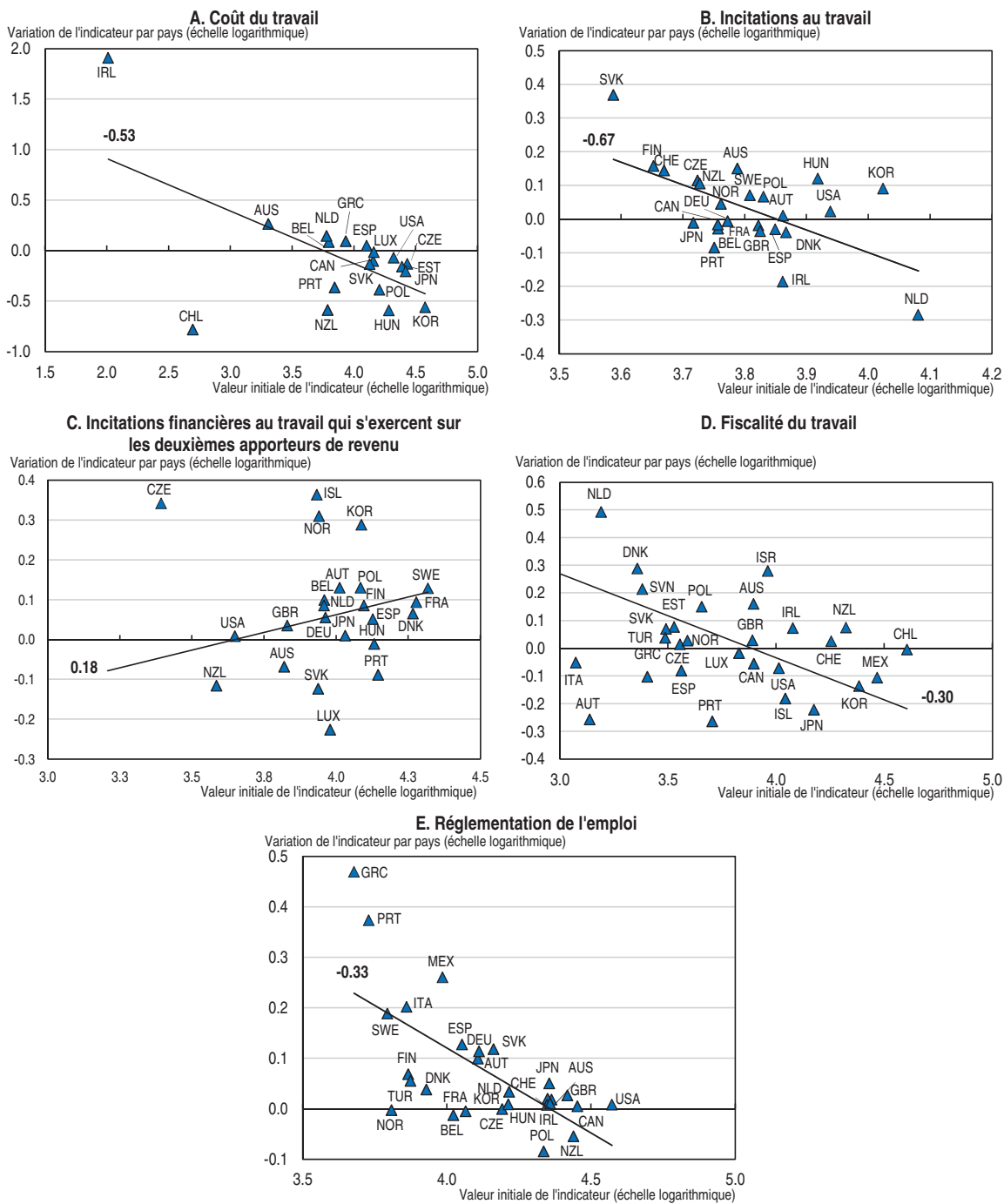
nous ramenons d'abord les indicateurs à une échelle commune, puis nous les agrégeons par grand domaine de l'action publique pour améliorer leur lisibilité et leur comparabilité.

Les réformes se sont traduites par une convergence des politiques publiques entre pays

De manière générale, les pays ont convergé vers les meilleures pratiques : autrement dit, les pays qui en étaient les plus éloignés en 2000 sont ceux qui ont accompli les progrès les plus importants au cours de la période considérée. Les domaines dans lesquels la convergence a été la plus poussée sont également ceux où l'ampleur des réformes entreprises tend à avoir été la plus grande. Les mesures de réforme prises au cours des dix dernières années ont effectivement débouché sur une convergence des politiques structurelles. Cela ressort du graphique 4.3, qui illustre les changements observés dans les différents pays dans des domaines spécifiques de l'action publique au cours de la période 2000-12 par rapport au niveau initial de 2000. Les cas de convergence des politiques publiques se traduisent graphiquement par des droites d'ajustement de la tendance à la pente descendante, sachant que leur pente équivaut dans ce cadre à un test de convergence³. Plus la pente descendante de la droite d'ajustement de la tendance est forte, plus la convergence est marquée et, par conséquent, plus l'intensité des réformes est élevée. Dans ce cadre, les résultats indiquent qu'une certaine convergence a eu lieu dans la plupart des domaines, quoique à des degrés divers.

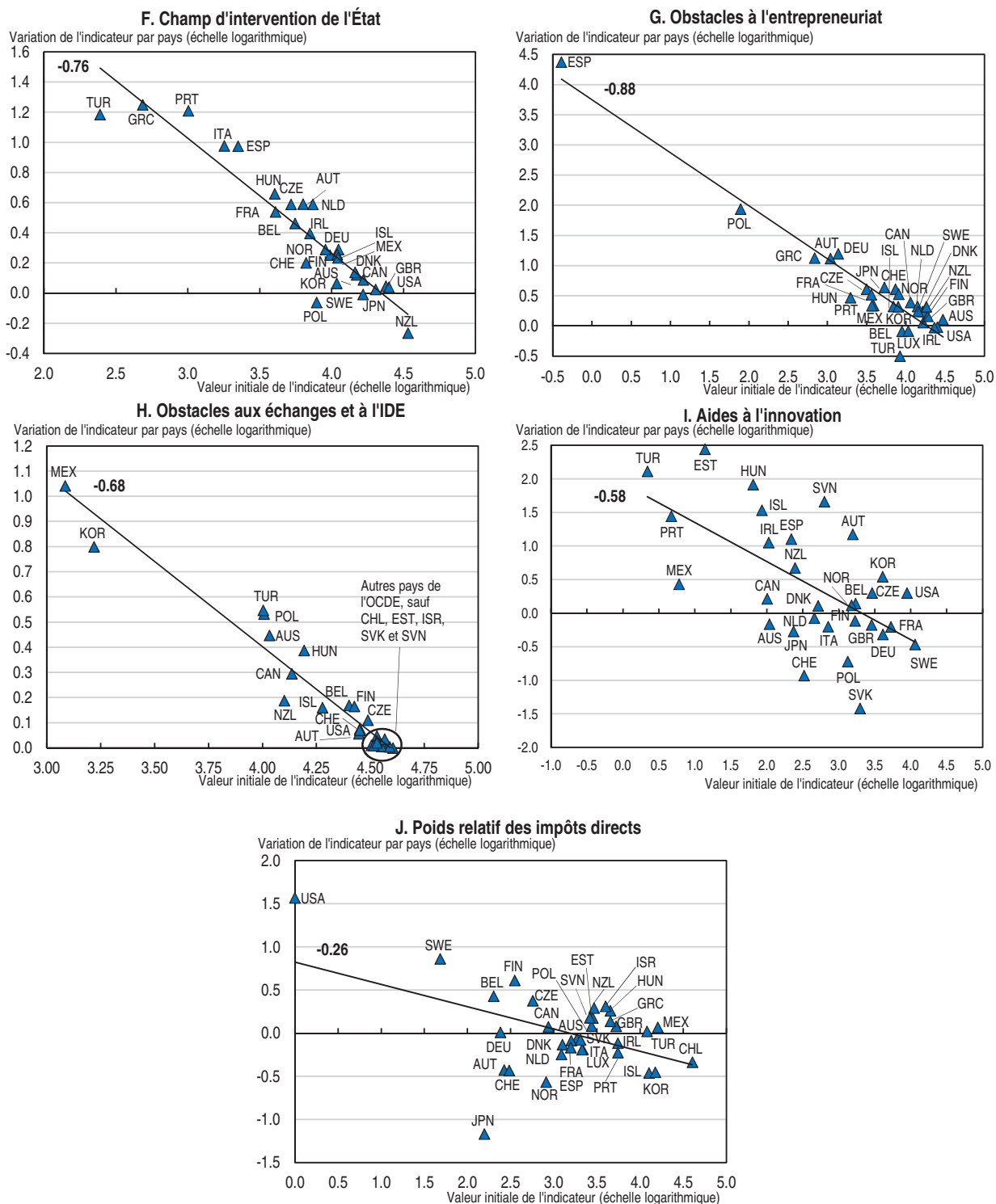
Graphique 4.3. Les politiques structurelles ont globalement convergé entre pays

Variation des indicateurs de politique sur la période 2000-12



Graphique 4.3. **Les politiques structurelles ont globalement convergé entre pays (suite)**

Variation des indicateurs de politique sur la période 2000-12



Note : La pente de la droite d'ajustement de la tendance, indiquée en gras sur chaque graphique, indique (en valeur absolue) l'intensité de la convergence ayant eu lieu (voir la note 3 en fin de chapitre pour en savoir plus).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933177569>

Des réformes majeures ont eu lieu dans le domaine de la réglementation des marchés de produits⁴

La réglementation des marchés de produits (RMP) est un domaine dans lequel des réformes intenses, au regard des mesures utilisées dans *Objectif croissance*, se sont traduites par des modifications sensibles des politiques publiques : une forte convergence a eu lieu au cours des dix dernières années, laissant entrevoir des réformes ambitieuses destinées à combler l'écart par rapport aux meilleures pratiques s'agissant des obstacles réglementaires à la concurrence. Cela vaut en particulier pour le champ d'intervention de l'État (caractérisé par un degré de convergence de 0.84), les obstacles à l'entrepreneuriat (0.89) et, dans une moindre mesure, les obstacles aux échanges et à l'investissement direct étranger (0.64). En conséquence, les obstacles aux gains de productivité globale et à l'innovation liés à des règles excessivement restrictives ont été sensiblement réduits au cours des dix dernières années, et les pays de l'OCDE sont maintenant relativement proches pour de nombreux aspects de la réglementation couverts par les indicateurs disponibles.

Néanmoins, une certaine hétérogénéité subsiste entre les différents pays et domaines (graphique 4.A1.1):

- Certains pays se caractérisent toujours par une forte influence de l'État sur les activités des entreprises (en particulier la Pologne et la Turquie). Néanmoins, globalement, l'ampleur du contrôle exercé par l'État a diminué en moyenne dans les pays de l'OCDE, ainsi que dans la plupart d'entre eux considérés individuellement.
- La situation actuelle des obstacles réglementaires à l'entrepreneuriat est le résultat d'un assouplissement considérable de la réglementation ayant eu lieu au cours des 10 à 15 dernières années dans la quasi-totalité des pays. Certains restent cependant à la traîne, voire ont accentué la restrictivité de leur réglementation dans ce domaine (la Turquie et, dans une moindre mesure, la Belgique, le Chili, la Corée et le Luxembourg). Les pays caractérisés par les obstacles à l'entrepreneuriat les plus limités sont le Danemark, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la République slovaque.
- Si la quasi-totalité des pays ont réduit les obstacles aux échanges et à l'IDE, des pays où la réglementation était précédemment très restrictive dans ce domaine, en particulier la Corée et la Turquie, ont entrepris des réformes importantes.
- Globalement, les pays de l'OCDE dont la réglementation a pris une orientation plus propice à la concurrence dans un des trois domaines couverts par les indicateurs de RMP ont aussi connu une telle amélioration dans les deux autres domaines.

Des réformes importantes ont également été engagées pour supprimer les contre-incitations au travail

Bien que les réformes destinées à renforcer l'utilisation de la main-d'œuvre aient été un peu moins intenses au fil des ans, certaines des mesures prises dans ce domaine ont débouché sur des modifications substantielles des politiques publiques. En fait, une forte convergence a eu lieu dans la grande catégorie des incitations au travail (0.63), mais avec des différences marquées entre les instruments d'action spécifiques couverts par cette catégorie. Ainsi, des pays ont accompli des progrès considérables en matière de prestations hors emploi, en faisant en sorte qu'elles soient davantage axées sur le travail, mais ces avancées n'ont pas été les mêmes pour les régimes de retraite anticipée, de retraite et d'invalidité :

- Dans la plupart des pays où existaient des voies de sortie anticipé du marché du travail, l'accès à ces voies a été sensiblement réduit ou elles ont été purement et simplement

fermées. Une des mesures clés prises dans un certain nombre de pays a été la suppression progressive des dispenses de recherche d'emploi accordées aux travailleurs âgés de 55 ans ou plus, qui leur permettaient d'utiliser le régime d'indemnisation du chômage comme une passerelle vers la retraite. En conséquence, le taux d'activité des seniors a étonnamment bien résisté au cours de la dernière crise, par rapport à ceux d'autres catégories d'actifs.

- Les systèmes de retraite ont également fait l'objet de réformes essentielles depuis le début des années 2000, les incitations à rester en activité ayant été renforcées peu à peu dans plusieurs économies. Des pays où le niveau initial des contre-incitations à rester en activité à l'âge d'ouverture des droits à pension était élevé (comme la Belgique, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la France, la République slovaque et la Suède) ont notamment amélioré de manière significative leurs systèmes de retraite (graphique 4.A1.2). Néanmoins, dans un certain nombre de pays où la principale pension est financée par répartition, des incertitudes subsistent quant à la viabilité financière à long terme du système.
- Les programmes de prestations d'invalidité constituent un domaine dans lequel les réformes ont été plus difficiles. Dans de nombreux pays, la fermeture des voies d'accès anticipé à la retraite et le durcissement des conditions d'admission au bénéfice de l'assurance-chômage ont accentué le risque d'une hausse sensible du nombre de bénéficiaires de prestations d'invalidité. Si le nombre de bénéficiaires reste élevé dans de nombreux pays, les pouvoirs publics se sont employés à réduire les entrées dans les régimes d'invalidité en renforçant les dispositifs de filtrage. Parmi les pays où les bénéficiaires de ces prestations représentent une proportion relativement élevée de la population, des réductions sensibles ont été observées en Hongrie et en Suède et, dans une moindre mesure, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

S'agissant des aides au revenu destinées aux chômeurs, la mesure synthétique des taux de remplacement nets de l'OCDE indique que l'ampleur des réformes a été relativement modeste au cours des 15 dernières années (graphique 4.A1.3). En outre, en dehors de la République slovaque et de la Suisse, des réductions sensibles ont eu lieu dans des pays (comme l'Australie, la Corée, les États-Unis, la Grèce et la Nouvelle-Zélande) où le taux de remplacement la première année de chômage était relativement peu élevé au début des années 2000. Parallèlement, de nombreux pays ont rehaussé le taux de remplacement du revenu au cours de la première année de chômage, les augmentations les plus fortes ayant eu lieu en Islande et en Italie.

En revanche, les réductions du taux de remplacement appliqué aux chômeurs de longue durée ont été plus répandues et généralement plus marquées dans les pays où les prestations étaient les plus généreuses au début des années 2000 (par exemple au Danemark, en Norvège et en République slovaque). Néanmoins, les réformes engagées dans ce domaine sont allées bien au-delà d'un ajustement des taux de remplacement. Afin de réduire les contre-incitations à la prise d'un emploi, les pouvoirs publics ont utilisé à la fois « la carotte et le bâton », en durcissant les critères d'admission au bénéfice des prestations (tels que le nombre minimum de semaines de travail requis pour l'ouverture des droits), les obligations de recherche d'emploi et les sanctions, tout en offrant la possibilité de cumuler prestations et revenus d'activité sur une période limitée et jusqu'à un seuil donné.

Les réformes destinées à remédier au coût élevé du travail et à renforcer les incitations qui s'exercent sur les deuxièmes apporteurs de revenu ont été importantes, mais uniquement dans certains pays

De prime abord, la tendance générale à la réduction du coût minimum du travail laisse entrevoir une convergence relativement forte (0.76) et, par conséquent, la mise en œuvre de réformes d'une importance considérable. Néanmoins, cette conclusion est presque exclusivement imputable à un petit groupe de pays, en particulier l'Irlande et dans une moindre mesure l'Australie, la Grèce et les Pays-Bas, qui ont entrepris des réformes importantes pour réduire des coûts de main-d'œuvre dont le niveau initial était élevé (graphique 4.A1.4).

Dans le domaine connexe de la fiscalité du travail, les hausses généralisées des déficits et des dettes consécutives à la crise ont rendu plus difficile la poursuite de la réduction des coïns fiscaux sur le travail ces dernières années. Par conséquent, si les coïns fiscaux ont diminué dans une majorité de pays depuis 2000, ces baisses ont été modestes dans la plupart des cas (graphique 4.A1.5). Pour en limiter le coût budgétaire, les pouvoirs publics ont ciblé ces réductions dans une certaine mesure sur les bas salaires, pour lesquels l'effet induit sur l'emploi est probablement le plus important.

Le bilan est également plus mitigé en ce qui concerne la portée des réformes liées aux contre-incitations au travail qui s'exercent sur les deuxièmes apporteurs de revenu, ce qui tient à des différences sensibles d'ampleur et parfois d'orientation des mesures prises concernant les instruments d'action spécifiques en jeu :

- S'agissant de l'imposition relative des membres des ménages (graphique 4.A1.6, partie A), peu de mesures ont été prises au fil des ans pour supprimer les distorsions fiscales préjudiciables aux deuxièmes apporteurs de revenu. En revanche, les dépenses publiques au titre des services de garde d'enfants (mesurées en pourcentage du PIB) ont nettement augmenté dans une grande majorité de pays, sachant que ces hausses ont été particulièrement marquées en Islande et en Suède et, dans une moindre mesure, en Corée, en Irlande, en Norvège, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.
- Cela a contribué à accroître l'offre de services de garde d'enfants, mais leur coût net pour les parents dépend à la fois des tarifs de ces services et des aides octroyées par l'État, que ce soit sous forme de réductions d'impôt ou de transferts liés aux enfants. Les mesures qui ont été prises concernant les coûts nets de garde d'enfants pour les parents isolés ou les couples n'ont pas toutes joué dans le même sens. Ces coûts ont sensiblement diminué en Corée, en Norvège et en Suisse, tandis que de fortes hausses ont été observées au Luxembourg, aux Pays-Bas et en République slovaque (graphique 4.A1.6, parties B et C).

Les réformes des aides à l'innovation ont été plus modérées et dispersées

Des recommandations spécifiques ont été régulièrement formulées en vue de rehausser le niveau et l'efficacité des aides publiques à l'innovation, notamment concernant le panachage entre aides directes et indirectes (sous forme d'incitations fiscales). Depuis le début des années 2000, les pays tendent à suivre ces recommandations et l'intensité des réformes a été élevée dans ce domaine. Néanmoins, le faible degré de convergence atteint (0.54) laisse entrevoir des réformes d'une ampleur relativement modeste.

En fait, les aides indirectes sous forme d'incitations fiscales ont augmenté dans de nombreux pays, notamment en Irlande, en Belgique, en France et aux Pays-Bas, où les ressources affectées au soutien de l'innovation se sont sensiblement accrues en pourcentage

du PIB (graphique 4.A1.7). Néanmoins, d'autres pays, notamment l'Italie, le Mexique et la Nouvelle-Zélande, n'apportent plus d'aides indirectes. Les réformes des aides directes à la R-D se caractérisent par une dispersion encore plus marquée, certains pays ayant nettement réduit leurs aides directes (l'Allemagne, la France, Israël et la Suède), tandis que d'autres les ont considérablement accrues au cours de la période considérée (l'Autriche, la Corée, la Hongrie et la République slovaque).

Les réformes relatives à la fiscalité et à la réglementation du travail se sont traduites par des modifications relativement modestes des politiques publiques

Compte tenu de l'intensité relativement faible des réformes engagées dans les domaines de la fiscalité et de la réglementation du travail, l'orientation des politiques publiques correspondantes n'a pas sensiblement changé depuis le début des années 2000 (graphique 4.A1.8) :

- Dans de nombreux pays, le caractère excessivement rigoureux des procédures et des critères de licenciement, conjugué à des indemnités de licenciement élevées, a contribué à la persistance d'un chômage élevé en dissuadant les employeurs d'embaucher. En partie dans le but de réduire cette persistance, les réformes ont été initialement axées sur l'assouplissement des règles et conditions applicables aux contrats à durée déterminée (CDD), créant du même coup des systèmes à deux vitesses de protection de l'emploi, caractérisés par des restrictions différentes et asymétriques relatives aux contrats à durée indéterminée (CDI) et aux CDD. Le recours accru aux CDD a été facilité en particulier par les réformes de grande ampleur entreprises en Allemagne, en Corée, en Espagne, en Italie, au Japon, au Portugal et plus récemment, en Grèce et au Mexique. Néanmoins, en moyenne, les réformes mises en œuvre dans d'autres pays ont été modestes.
- Les réformes importantes concernant les CDI ont été moins répandues, sachant que les restrictions relatives à ces contrats ont été sensiblement revues à la baisse en Autriche, en Grèce, en Hongrie, en Irlande, au Japon, au Portugal, en République slovaque et en République tchèque. Néanmoins, d'amples différences subsistent entre pays et les conséquences préjudiciables du dualisme grandissant du marché du travail, notamment en termes d'équité et de productivité, ont souligné la nécessité de réduire l'écart de protection de l'emploi entre les CDI et les CDD.

S'agissant de la structure générale de la fiscalité, des recommandations destinées à améliorer son efficacité ont régulièrement figuré dans *Objectif croissance*. Il a notamment été préconisé de réduire le poids de la fiscalité directe pour alourdir celui des impôts sur la consommation (et les biens immobiliers) en vue de réaliser des gains d'efficacité et d'accroître la production (voir OCDE, 2009). Si certains pays ont adopté une structure fiscale plus favorable (l'Allemagne, la Belgique, les États-Unis, la Finlande et la Suède), la plupart des pays l'ont laissée globalement inchangée (graphique 4.A1.9). Quelques pays ont fortement réduit le poids des impôts indirects dans leur fiscalité (le Chili et, dans une moindre mesure, la Corée et l'Islande).

Gains effectifs et potentiels découlant des réformes structurelles dans les pays de l'OCDE

Rendre compte des gains découlant des réformes structurelles

Nous présentons dans cette partie une évaluation quantitative approximative des effets des réformes structurelles antérieures sur la croissance du PIB potentiel, ainsi qu'un ensemble

de scénarios illustratifs centrés sur des réformes conduisant à une poursuite de la convergence vers les meilleures pratiques. Cette analyse repose sur approche d'estimation simple, utilisée pour mesurer les effets des réformes structurelles sur la production potentielle de manière cohérente et comparable dans différents domaines de l'action publique (encadré 4.3).

Encadré 4.3. Un cadre simple de mesure de l'impact des réformes structurelles sur la production potentielle

Au fil des ans, de nombreux travaux empiriques ont été réalisés concernant les effets des réformes structurelles sur divers aspects des performances économiques (voir par exemple De Mello et Padoan, 2010 ; Barnes et al., 2011 ; Bouis et Duval, 2011). La présente analyse vise à fournir une quantification simplifiée de l'impact des politiques publiques. En conséquence, elle fait appel à un cadre qui est plus simple mais aussi nettement moins précis que ces différentes approches.

L'effet des politiques structurelles sur le produit intérieur brut (PIB) potentiel par habitant est évalué à l'aide de multiplicateurs estimés pour la moyenne des pays de l'OCDE. Nous partons du PIB potentiel par habitant et de sa décomposition classique entre productivité et utilisation de la main-d'œuvre. Chacun de ces termes est normalisé à l'aide de la procédure présentée dans l'encadré 4.2, c'est-à-dire ramené à une échelle allant de 0 à 100 à partir des valeurs minimales et maximales observées pour l'ensemble des pays de l'OCDE entre 2000 et 2012. On pose ensuite l'hypothèse que l'impact des politiques structurelles sur les composantes du PIB potentiel correspond à la spécification suivante :

$$\Delta \ln(\text{SUBGDP}_{iht}^N) = \beta_0 + \beta_1 \Delta \ln(S_{ikt}^N) + \beta_3 \ln(\text{GDP}_{it-1}^N) + \beta_2 D_{2008,2009} + \varepsilon_{iht} \text{ avec } h = \{\text{productivité ; utilisation de la main d'œuvre}\}$$

où :

- $\Delta \ln(\text{SUBGDP}_{iht}^N)$ est le taux de croissance de la valeur normalisée de la productivité potentielle ou de l'utilisation de la main-d'œuvre potentielle entre les années t et t-1 pour le pays i.
- $\Delta \ln(S_{ikt}^N)$ est le taux de croissance de l'indicateur composite de politique (ou de l'ensemble d'indicateurs de politique) entre les années t et t-1 pour le pays i dans le domaine k.
- GDP_{it-1}^N est la valeur retardée du PIB potentiel du pays i, utilisée pour prendre en compte la convergence.
- $D_{2008,2009}$ est une variable indicatrice temporelle correspondant aux années 2008 et 2009.
- ε_{iht} est un terme d'erreur.

L'équation intègre des effets fixes par pays et est estimée en corrigeant les erreurs types pour tenir compte du regroupement des données. La variable indicatrice temporelle correspondant aux années 2008 et 2009 vise à prendre en compte les effets de la récession sur l'évolution de la production potentielle après la crise (voir OCDE, 2014 ; Ball, 2014). Dans la mesure où il est supposé que la réduction de l'écart par rapport aux meilleures pratiques se traduit par des gains marginaux décroissants (de sorte qu'un pays dont l'indicateur de politique passe d'une valeur de 20 à 40 dans un domaine donné n'en retire pas les mêmes gains qu'un pays passant de 70 à 90), la spécification économétrique retenue repose sur les variations du taux de croissance des indicateurs composites de politique, et non sur les variations de la valeur des indicateurs.

Le produit des paramètres d'intérêt β_1 estimés pour chaque indicateur composite de politique (voir le tableau ci-après) et du taux de croissance observé ou simulé de l'indicateur composite de politique considéré permet de mesurer les effets des réformes structurelles sur la productivité potentielle ou l'utilisation de la main-d'œuvre potentielle. La Belgique, l'Espagne, l'Estonie, l'Italie et le Luxembourg ont été exclus de ces simulations, car il s'est avéré que ces pays avaient un effet disproportionné sur les estimations. Par ailleurs, ces simulations débouchent parfois pour certains pays sur un impact global des réformes structurelles plus fort que l'augmentation de la production potentielle. Ces deux limitations laissent entrevoir des problèmes d'endogénéité et d'hétérogénéité non observés, dus à l'omission de variables non intégrées dans le présent cadre, et plaident en faveur de plus amples analyses permettant de prendre en compte les spécificités nationales.

Encadré 4.3. Un cadre simple de mesure de l'impact des réformes structurelles sur la production potentielle (suite)

Résultats d'estimations

Variable dépendante	Utilisation de la main-d'œuvre					
Indicateur composite	[1]		[2]		[3]	
Coût du travail	0.019***	<i>0.002</i>				
Incidations au travail			0.015***	<i>0.001</i>		
Incidations qui s'exercent sur les deuxièmes apporteurs de revenu			0.011**	<i>0.005</i>		
Fiscalité du travail	0.018***	<i>0.004</i>				
Réglementation de l'emploi					0.005*	<i>0.003</i>
R ²	0.565		0.537		0.507	
Variable dépendante	Productivité					
Indicateur composite	[1]		[2]		[3]	
Champ d'intervention de l'État	0.029***	<i>0.004</i>				
Obstacles à l'entrepreneuriat	0.032***	<i>0.003</i>				
Obstacles aux échanges et à l'IDE	0.022**	<i>0.008</i>				
Aides à l'innovation			0.005*	<i>0.003</i>		
Poids relatif des impôts directs					0.001	<i>0.001</i>
R ²	0.598		0.564		0.495	

Note : Les erreurs-types apparaissent en italiques. Les symboles *, ** et *** indiquent respectivement que les résultats sont statistiquement significatifs au seuil de 10 %, 5 % et 1 %. Ces seuils de signification sont robustes indépendamment du regroupement des données. Les aides à l'innovation sont épurées de la tendance avant estimation.

Ce cadre de simulation implique que, pour l'ensemble des pays et des réformes d'ampleur diverses considéré, les effets marginaux des réformes sur le PIB sont homogènes. Il implique également que ces simulations fournissent des estimations des effets à long terme des réformes ; leur dynamique à court terme et la transition correspondant au sentier de croissance ne sont pas pris en compte (l'hypothèse d'une mise en œuvre progressive des réformes, en particulier, n'a pas été intégrée dans ces simulations). Enfin, le modèle ne tient pas compte non plus du fait que les mesures prises dans les différents domaines de politique structurelle sont liées les unes aux autres, et se renforcent souvent mutuellement. Il est notamment impossible dans un cadre aussi simple d'identifier les types de canaux de transmission qui peuvent être mis en évidence à l'aide d'un modèle d'équilibre général (voir par exemple Annicchiarico et al., 2013 ; Lusinyan et Muir, 2013).

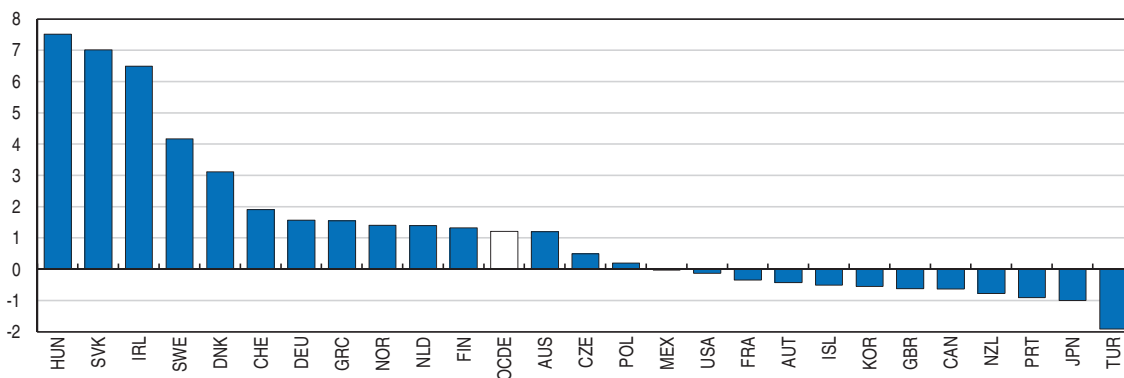
Gains retirés des réformes antérieures

Les effets moyens estimés des réformes structurelles adoptées entre 2000 et 2012 sur la production potentielle sont considérables (graphique 4.4). En fait, ces résultats laissent à penser qu'une fois que leurs répercussions se seront pleinement matérialisées, les réformes structurelles auront contribué à rehausser le niveau du PIB par habitant de quelque 5 %, ce qui représente un cinquième environ de l'augmentation observée en moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE entre 2000 et 2012. En termes de domaines de l'action publique⁵, les réformes relatives à la réglementation des marchés de produits et aux aides à l'innovation ont rehaussé de 4 % le PIB potentiel, qui a par ailleurs augmenté de 1 % grâce aux réformes propices au renforcement de l'utilisation de la main-d'œuvre. Cela tient essentiellement à la forte convergence qui a eu lieu en matière de réglementation des marchés de produits, un domaine dans lequel les réformes ont été intenses et débouché en

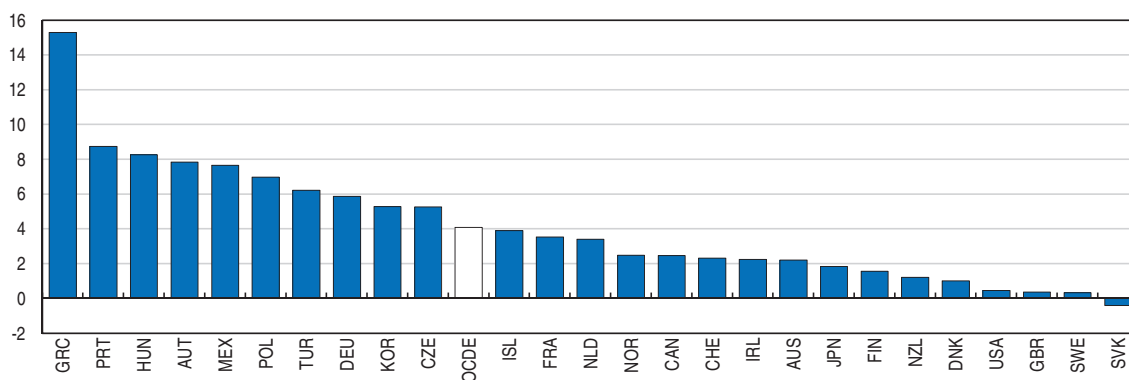
Graphique 4.4. Les effets moyens estimés des réformes structurelles antérieures sont considérables pour certains pays

En points de pourcentage

A. Gains découlant des réformes relatives à l'utilisation de la main-d'œuvre



B. Gains découlant des réformes relatives à la productivité



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933177575>

conséquence sur des gains significatifs. À l'inverse, la convergence plus limitée des politiques relatives au marché du travail, due en partie au fait qu'un certain nombre de réformes engagées dans ce domaine sont allées à l'encontre des recommandations formulées dans *Objectif croissance* pour certains pays, a réduit leur impact moyen. De manière plus générale, les réformes propices au renforcement de la productivité tendent à avoir un impact cumulé plus important sur la production potentielle à long terme que les mesures propices au renforcement de l'utilisation de la main-d'œuvre (voir Bouis et Duval, 2011).

Globalement, on estime que les réformes identifiées dans *Objectif croissance* ont débouché sur des gains de production conséquents. L'ampleur de ces effets varie fortement suivant les pays, sachant que ceux dont les politiques étaient initialement les moins propices à la croissance ont retiré des gains considérables des réformes engagées, tandis que certains pays dont les politiques avaient au départ une orientation plus favorable à la croissance se caractérisent par des gains estimés plus modestes. Néanmoins, malgré la convergence relativement forte ayant eu lieu depuis le début des années 2000 en matière de réformes structurelles, il existe encore des possibilités de gains considérables à exploiter, dans l'hypothèse où le processus de convergence se poursuivrait.

Gains potentiels liés à une convergence plus poussée

Une estimation récente des effets de la crise sur les capacités de production des pays de l'OCDE fait ressortir une perte médiane de production potentielle de 3.4 % en 2014 par rapport à sa trajectoire d'avant la crise (voir Ollivaud et Turner, 2014 et Ball, 2014 pour une autre estimation). Sur la base de ces estimations, l'essentiel de ce recul est attribué à une baisse de la productivité et à une diminution du capital par travailleur et, dans une moindre mesure, à un recul de l'emploi potentiel. Ce dernier facteur s'explique principalement par une hausse du chômage conjoncturel qui, si elle perdure, se traduira en partie par une augmentation du chômage structurel, les travailleurs perdant leurs liens avec le marché de l'emploi et leurs compétences se dégradant pendant les périodes prolongées d'inactivité.

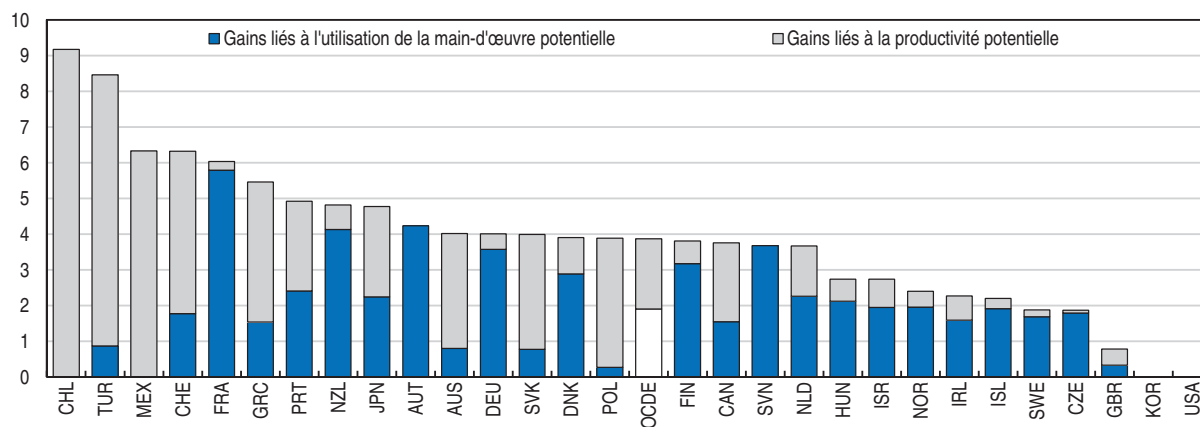
En conséquence, il est urgent de déterminer si ces effets peuvent être inversés. Indépendamment de son impact sur le niveau de la production à long terme, il est possible que pour de nombreux pays, la crise n'ait pas réduit le taux de croissance potentiel, dont l'estimation actuelle est proche du niveau normal antérieur, comme dans le cas des États-Unis (voir OCDE, 2014). Dans ces pays, la trajectoire actuelle de la production potentielle est donc inférieure mais peu ou prou parallèle à celle d'avant la crise. Néanmoins, pour certains pays comme l'Irlande et la Grèce, on observe une divergence des trajectoires antérieure et postérieure à la crise, qui reflète des écarts sensibles de croissance de la production potentielle. Des mesures structurelles pourraient atténuer ces conséquences à long terme de la récession, voire les annuler. Sur la base des estimations qui figurent dans la partie précédente, les gains globaux résultant d'une poursuite de la convergence des politiques structurelles en termes de production potentielle dans l'ensemble de la zone OCDE pourraient être de l'ordre de 3.9 % à 9.5 % (graphique 4.5)⁶, suivant l'ampleur de la convergence supplémentaire vers les meilleures pratiques qui est supposée avoir lieu.

- Suivant un scénario de réformes modestes, qui amènerait tous les pays à un stade où l'écart entre leurs politiques publiques et les meilleures pratiques serait au maximum de 50 % après les réformes, une hausse de 3.9 % du PIB potentiel pourrait être obtenue en moyenne. Dans ce scénario de convergence modérée, les gains obtenus résultent d'un renforcement des aides à l'innovation ainsi que d'un infléchissement des incitations au travail et de la fiscalité favorisant davantage l'utilisation de la main-d'œuvre et, dans une moindre mesure, d'une réduction du coût du travail. Compte tenu du degré de convergence déjà atteint, on peut s'attendre à des gains nuls ou faibles dans les autres domaines de l'action publique.
- Suivant un scénario de convergence plus ambitieux, dans le cadre duquel l'écart entre les politiques publiques et les meilleures pratiques n'excéderait pas 34 % après les réformes, le gain moyen de PIB potentiel pourrait atteindre 7.3 %. Les contributions relatives des différents domaines de l'action publique seraient similaires à celles du premier scénario, sauf pour les gains obtenus grâce à une convergence plus poussée en matière de réglementation des marchés de produits.
- Enfin, un scénario de forte convergence, suivant lequel les écarts entre les politiques publiques et les meilleures pratiques n'excéderaient pas 25 % après les réformes, pourrait se traduire par une hausse de près de 10 % du niveau de la production potentielle. Dans ce cas, les aides à l'innovation resteraient le principal facteur de progression, comme dans les deux autres scénarios. Néanmoins, les réformes propices au renforcement de l'utilisation de la main-d'œuvre représenteraient près de la moitié des gains potentiels.

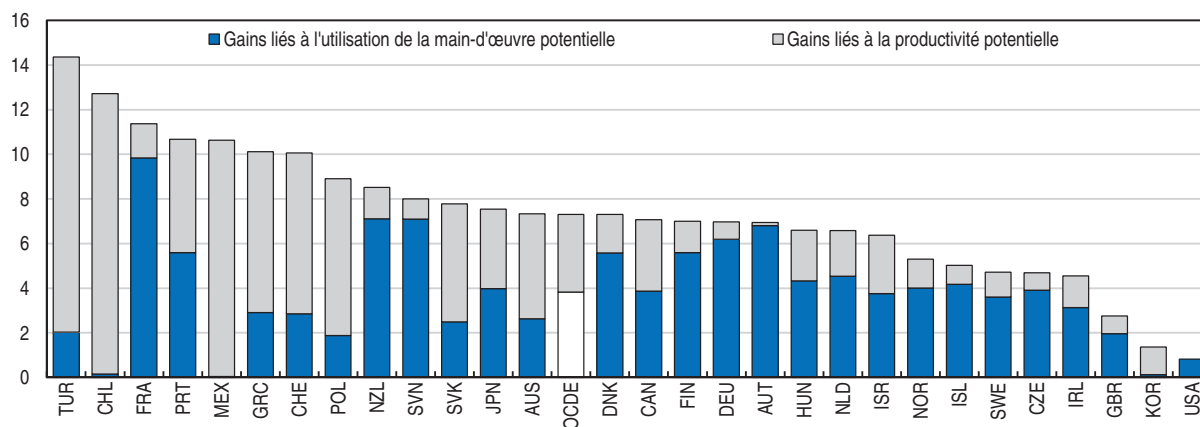
Graphique 4.5. Imposition des revenus du travail

En pourcentage de la rémunération totale du travail

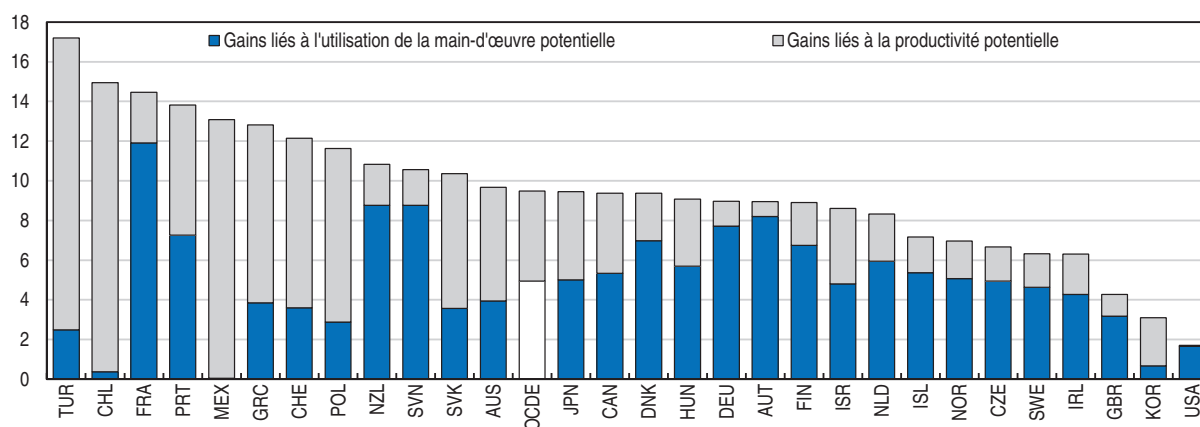
A. Scénario de réformes modestes (écart de 50 %)



B. Scénario de réformes plus ambitieuses (écart de 34 %)



C. Scénario de forte convergence (écart de 25 %)



Note : Le coin fiscal moyen mesure l'écart entre la rémunération totale du travail versée par l'employeur et la rémunération nette effectivement perçue par le salarié, en pourcentage de la rémunération totale du travail. Tant les cotisations patronales que salariales de sécurité sociale sont donc prises en compte. Le coin fiscal marginal mesure l'écart entre la variation de la rémunération totale du travail versée par l'employeur et la variation de la rémunération nette effectivement perçue par le salarié qui est observé lorsque le revenu du travail augmente d'une unité monétaire nationale. Cet écart est exprimé en pourcentage de la variation de la rémunération totale du travail.
Source : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933177586>

Ces scénarios illustratifs indiquent qu'en se rapprochant des meilleures pratiques dans un large éventail de domaines de l'action publique, les pays pourraient largement compenser la perte de production due à la crise, et ramener la production potentielle à son niveau d'avant la crise.

Notes

1. Compte tenu du fait que l'éventail des domaines prioritaires sélectionnés sur la base d'indicateurs a été sensiblement élargi en 2007 (notamment du fait de l'introduction d'indicateurs des politiques d'innovation), c'est cette année-là qui a été retenue comme point de départ pour évaluer la réactivité aux priorités de réforme et l'évolution de ces priorités au fil du temps.
2. Voir le chapitre 1 pour une évaluation précise des progrès récents accomplis en matière de réformes dans ces domaines.
3. Si la convergence des réformes structurelles est effective entre pays de l'OCDE, la valeur de l'indicateur composite S_{ikt}^N (se rapportant au pays i dans le domaine k à l'instant t) peut être mesurée de manière approchée à l'aide de l'équation $\ln(S_{ikt}^N) = a + (1 - b)\ln(S_{ikt-1}^N) + u_{ikt}$, où a et b sont des constantes, sachant que généralement $0 < b < 1$ (b étant l'opposé de la pente des droites d'ajustement de la tendance du graphique 4.3), et u_{ikt} est un terme représentatif des écarts résiduels. Tester la condition $b > 0$ constitue un test de convergence, dans la mesure où le taux de croissance annuelle de l'indicateur, $\ln\left(\frac{S_{ikt}^N}{S_{ikt-1}^N}\right)$, est corrélé négativement à $\ln(S_{ikt-1}^N)$ dans ce cas. Une valeur de $b = 1$ correspond à une convergence parfaite, $b < 0$ à une divergence, et $b > 1$ à un phénomène de dépassement (qui ne peut se produire ici, compte tenu de la normalisation des indicateurs de politique).
4. Pour le reste de cette partie, les graphiques relatifs aux variations des indicateurs de politique sont réunis dans l'annexe qui figure en fin de chapitre.
5. Les résultats détaillés par domaine de l'action publique sont disponibles dans le tableau 4.A1.2 de l'annexe.
6. Les résultats détaillés par domaine de l'action publique sont disponibles dans le tableau 4.A1.3 de l'annexe.

Bibliographie

- Annicchiarico, B., F. Di Dio et F. Felici (2013), « Structural Reforms and the Potential Effects on the Italian Economy », *Journal of Policy Modeling*, Society for Policy Modeling, vol. 35, pp. 88-109.
- Ball, L.M. (2014), « Long-Term Damage from the Great recession in OECD Countries », *NBER Working Paper Series*, n° 20185, Bureau national de recherche économique (NBER, National Bureau of Economic Research).
- Barnes, S., R. Bouis, P. Briard, S. Dougherty et M. Eris (2013), « The GDP Impact of Reform: A Simple Simulation Framework », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 834, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kgk9qjnhkmt-en>.
- Bouis, R. et R. Duval (2011), « Raising Potential Growth after the Crisis: A Quantitative Assessment of the Potential Gains from Various Structural Reforms in the OECD Area and Beyond », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 835, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kgk9qj18s8n-en>.
- de Mello, L. et P.C. Padoan (2010), « Promoting Potential Growth: The Role of Structural Reform », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 793, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kmbm6rz4dg6-en>.
- Lusinyan, L. et D. Muir (2013), « Assessing the Macroeconomic Impact of Structural Reforms: The Case of Italy », *IMF Working Paper*, WP/12/23, Fonds monétaire international.

- OCDE (2014), *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 94, vol. 2014/1, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2014-1-fr.
- OCDE (2013), *Réformes économiques : Objectif croissance 2013*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2013-fr>.
- OCDE (2012), *Réformes économiques : Objectif croissance 2012*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2012-fr>.
- OCDE (2009), *Réformes économiques : Objectif croissance 2009*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2009-fr>.
- OCDE (2006a), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2006 : Stimuler l'emploi et les revenus*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2006-fr.
- OCDE (2006b), *Réformes économiques : Objectif croissance 2006*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2006-fr>.
- OCDE (2005), *Réformes économiques : Objectif croissance 2005*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2005-fr>.
- OCDE (1994), *La stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/20743661>.
- Ollivaud, P. et D. Turner (2014), « The Effect of the Global Financial Crisis on OECD Potential Output », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1166, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jxwtl8h75bw-en>.

ANNEXE 4.A1

Résultats complémentaires : simulations et évolution des indicateurs de politique structurelle

Tableau 4.A1.1. **Tableau de bord de la politique structurelle**

2000-12

	Utilisation de la main-d'œuvre					Productivité				
	Coût du travail	Incidations au travail	Incidations qui s'exercent sur les deuxièmes apporteurs de revenu	Fiscalité du travail	Réglementation de l'emploi	Champ d'intervention de l'État	Obstacles à l'entrepreneuriat	Obstacles aux échanges et à l'IDE	Aides à l'innovation	Structure fiscale
AUS	42	57	35	58	80	62	98	88	7	22
AUT	n.d.	31	72	18	67	71	64	90	79	8
BEL	50	32	62	5	55	59	48	97	30	16
CAN	59	39	26	47	86	65	85	84	10	21
CHE	n.d.	23	67	72	79	46	88	93	6	6
CHL	n.d.	70	100	100	58	63	91	95	3	67
CZE	78	35	37	36	66	63	61	99	44	22
DEU	n.d.	36	62	19	69	67	76	98	28	12
DNK	n.d.	19	49	38	52	62	86	97	17	22
ESP	60	48	82	32	66	65	54	98	32	18
EST	78	56	75	37	67	70	70	99	36	41
FIN	n.d.	25	83	25	51	59	72	99	23	22
FRA	37	44	83	14	58	55	59	91	34	22
GBR	56	41	67	50	85	72	85	95	27	44
GRC	62	98	99	27	63	50	53	97	6	40
HUN	46	59	62	24	78	63	43	98	42	51
IRL	54	24	0	63	78	60	80	96	22	36
ISL	n.d.	22	50	47	57	63	64	85	32	39
ISR	33	30	87	69	71	43	59	84	32	51
ITA	n.d.	68	65	21	58	60	60	95	15	24
JPN	73	20	87	52	82	67	79	75	9	4
KOR	64	67	97	70	68	53	68	56	64	44
LUX	66	13	44	45	47	62	53	100	1	21
MEX	n.d.	n.d.	100	78	70	56	47	57	4	71
NLD	55	22	70	40	70	77	88	99	14	20
NOR	n.d.	27	75	37	45	57	84	92	28	7
NZL	27	50	15	81	80	60	98	73	22	45
POL	56	48	89	45	70	41	36	94	12	40
PRT	32	45	65	31	61	57	49	100	9	44
SVK	54	52	68	35	73	56	62	96	7	26
SVN	28	28	39	36	63	52	65	100	87	32
SWE	n.d.	38	87	30	53	54	81	95	37	13
TUR	0	88	91	34	51	38	20	95	12	57
USA	73	70	60	51	98	75	77	92	70	9
OCDE	51	43	66	43	67	59	68	91	27	30

Tableau 4.A1.2. Impact estimé des réformes antérieures sur la croissance potentielle

2000-12

Croissance de l'utilisation de la main-d'œuvre potentielle	Contributions des réformes relatives aux éléments suivants :					Contribution totale des réformes à la croissance de l'utilisation de la main-d'œuvre	Croissance de la productivité potentielle	Contributions des réformes relatives aux éléments suivants :				Contribution totale des réformes à la croissance de la productivité	Croissance du PIB potentiel par habitant	Contribution totale des réformes	
	Coût du travail	Incentives au travail	Incentives qui s'exercent sur les deuxièmes apporteurs de revenu	Fiscalité du travail	Réglementation de l'emploi			Champ d'intervention de l'État	Obstacles à l'entrepreneuriat	Obstacles aux échanges et à l'IDE	Aides à l'innovation				
AUS	6.4	0.7	0.5	-0.4	0.3	0.0	1.2	14.0	0.2	0.3	1.8	-0.1	2.2	20.4	3.4
AUT	7.5	n.d.	-0.1	0.0	-0.4	0.1	-0.4	11.5	2.6	3.9	0.2	1.2	7.8	19.0	7.4
CAN	5.4	-0.2	0.0	-0.3	-0.1	0.0	-0.6	9.0	0.2	1.0	1.1	0.1	2.5	14.4	1.8
CHE	3.9	n.d.	1.9	0.0	0.0	0.0	1.9	8.0	0.5	1.9	0.3	-0.3	2.3	12.0	4.2
CZE	1.5	-0.2	0.3	0.3	0.0	0.0	0.5	35.3	2.8	1.9	0.4	0.2	5.3	36.8	5.8
DEU	5.3	n.d.	0.2	0.2	1.2	0.1	1.6	10.3	0.9	5.1	0.0	-0.1	5.9	15.7	7.4
DNK	-0.8	n.d.	2.3	0.2	0.6	0.0	3.1	9.9	0.3	0.6	0.0	0.1	1.0	9.1	4.1
FIN	6.4	n.d.	0.7	0.1	0.5	0.0	1.3	12.2	0.9	0.1	0.6	-0.1	1.6	18.6	2.9
FRA	-1.2	-0.5	0.3	0.0	-0.1	0.0	-0.3	10.8	2.1	1.5	0.0	-0.1	3.5	9.7	3.2
GBR	2.9	-0.4	-0.2	-0.1	0.1	0.0	-0.6	12.6	0.0	0.4	0.1	-0.1	0.4	15.4	-0.3
GRC	3.9	0.3	1.1	0.0	-0.2	0.3	1.6	9.8	6.6	4.6	0.2	3.9	15.3	13.7	16.9
HUN	0.6	-0.8	0.4	-0.2	8.0	0.0	7.5	24.8	2.6	1.3	1.5	2.8	8.3	25.4	15.8
IRL	2.5	7.7	-0.2	-1.1	0.1	0.0	6.5	27.2	1.3	0.0	0.0	0.9	2.2	29.7	8.7
ISL	-2.0	n.d.	-0.5	0.3	-0.3	n.d.	-0.5	22.2	0.7	0.8	0.6	1.8	3.9	20.3	3.4
JPN	-4.0	-0.3	-0.3	-0.1	-0.4	0.1	-1.0	10.4	-0.1	2.0	0.1	-0.1	1.8	6.4	0.9
KOR	8.3	-0.7	0.3	0.0	-0.2	0.1	-0.5	41.1	0.1	0.8	3.9	0.4	5.3	49.4	4.7
MEX	9.7	n.d.	n.d.	0.0	-0.2	0.2	0.0	4.2	0.8	1.5	5.2	0.2	7.7	13.9	7.6
NLD	4.9	0.4	-0.3	0.1	1.2	0.0	1.4	8.6	2.6	0.8	0.0	0.0	3.4	13.5	4.8
NOR	5.6	n.d.	1.1	0.2	0.1	0.0	1.4	17.9	0.9	1.5	0.0	0.1	2.5	23.5	3.9
NZL	7.9	-0.8	0.7	-0.8	0.1	0.0	-0.8	8.3	-0.8	0.8	0.7	0.5	1.2	16.2	0.4
POL	8.4	-0.4	0.2	0.2	0.3	0.0	0.2	46.3	-0.5	5.5	2.3	-0.3	7.0	54.7	7.2
PRT	-4.2	-0.7	0.2	-0.2	-0.4	0.2	-0.9	14.3	6.5	0.9	0.1	1.3	8.7	10.0	7.8
SVK	5.0	-0.3	7.1	0.0	0.1	0.1	7.0	53.4	n.d.	n.d.	n.d.	-0.4	-0.4	58.4	6.6
SWE	1.8	n.d.	1.3	0.0	2.7	0.1	4.2	21.1	-0.1	0.6	0.1	-0.2	0.3	23.0	4.5
TUR	7.0	-1.9	n.d.	-0.1	0.1	0.0	-1.9	32.3	2.4	-1.1	2.3	2.6	6.2	39.3	4.3
USA	-3.2	-0.1	0.1	0.0	-0.1	0.0	-0.1	22.0	0.1	-0.1	0.2	0.2	0.5	18.8	0.3
OCDE	3.5	0.1	0.7	-0.1	0.5	0.1	1.2	19.1	1.4	1.5	0.9	0.6	4.1	22.6	5.3

Tableau 4.A1.3. Gains potentiels liés à une convergence plus poussée en matière de réformes structurelles

A. Gains résultant d'un scénario de réformes modestes (écart de 50 %)

	Gains d'utilisation de la main-d'œuvre potentielle	Gains résultant des réformes relatives aux éléments suivants :					Gains de productivité potentielle	Gains résultant des réformes relatives aux éléments suivants :				Gains totaux de PIB potentiel par habitant
		Coût du travail	Incitations au travail	Incitations qui s'exercent sur les deuxièmes apporteurs de revenu	Fiscalité du travail	Réglementation de l'emploi		Champ d'intervention de l'État	Obstacles à l'entrepreneuriat	Obstacles aux échanges et à l'IDE	Aides à l'innovation	
AUS	0.8	0.4	0.0	0.5	0.0	0.0	3.2	0.0	0.0	0.0	3.2	4.0
AUT	4.2	n.d.	0.9	0.0	3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.2
CAN	1.6	0.0	0.4	1.0	0.1	0.0	2.2	0.0	0.0	0.0	2.2	3.8
CHE	1.8	n.d.	1.8	0.0	0.0	0.0	4.5	0.3	0.0	0.0	4.3	6.3
CHL	0.0	n.d.	0.0	0.0	0.0	0.0	9.2	0.0	0.0	0.0	9.2	9.2
CZE	1.8	0.0	0.6	0.4	0.7	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	1.9
DEU	3.6	n.d.	0.6	0.0	3.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.4	4.0
DNK	2.9	n.d.	2.3	0.0	0.6	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	1.0	3.9
FIN	3.2	n.d.	1.4	0.0	1.8	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.6	3.8
FRA	5.8	0.7	0.2	0.0	4.9	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.2	6.0
GBR	0.3	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.5	0.8
GRC	1.5	0.0	0.0	0.0	1.5	0.0	3.9	0.0	0.0	0.0	3.9	5.5
HUN	2.1	0.2	0.0	0.0	1.9	0.0	0.6	0.0	0.5	0.0	0.1	2.7
IRL	1.6	0.0	1.6	n.d.	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.7	2.3
ISL	1.9	n.d.	1.8	0.0	0.1	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.3	2.2
ISR	2.0	1.0	0.9	0.0	0.0	0.0	0.8	0.5	0.0	0.0	0.3	2.7
JPN	2.2	0.0	2.2	0.0	0.0	0.0	2.5	0.0	0.0	0.0	2.5	4.8
KOR	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
MEX	0.0	n.d.	n.d.	0.0	0.0	0.0	6.3	0.0	0.2	0.0	6.1	6.3
NLD	2.3	0.0	1.8	0.0	0.5	0.0	1.4	0.0	0.0	0.0	1.4	3.7
NOR	2.0	n.d.	1.3	0.0	0.6	0.1	0.4	0.0	0.0	0.0	0.4	2.4
NZL	4.1	1.7	0.0	2.5	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.7	4.8
POL	0.3	0.0	0.1	0.0	0.2	0.0	3.6	0.6	1.2	0.0	1.8	3.9
PRT	2.4	1.1	0.2	0.0	1.1	0.0	2.5	0.0	0.0	0.0	2.5	4.9
SVK	0.8	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	3.2	0.0	0.0	0.0	3.2	4.0
SVN	3.7	1.5	1.2	0.3	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.7
SWE	1.7	n.d.	0.5	0.0	1.2	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.2	1.9
TUR	0.9	n.d.	0.0	0.0	0.9	0.0	7.6	0.9	5.0	0.0	1.7	8.5
USA	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
OCDE	1.9	0.4	0.7	0.2	0.8	0.0	2.0	0.1	0.2	0.0	1.6	3.9

Tableau 4.A1.3. **Gains potentiels liés à une convergence plus poussée en matière de réformes structurelles (suite)**

B. Gains résultant d'un scénario de réformes plus ambitieuses (écart de 34 %)

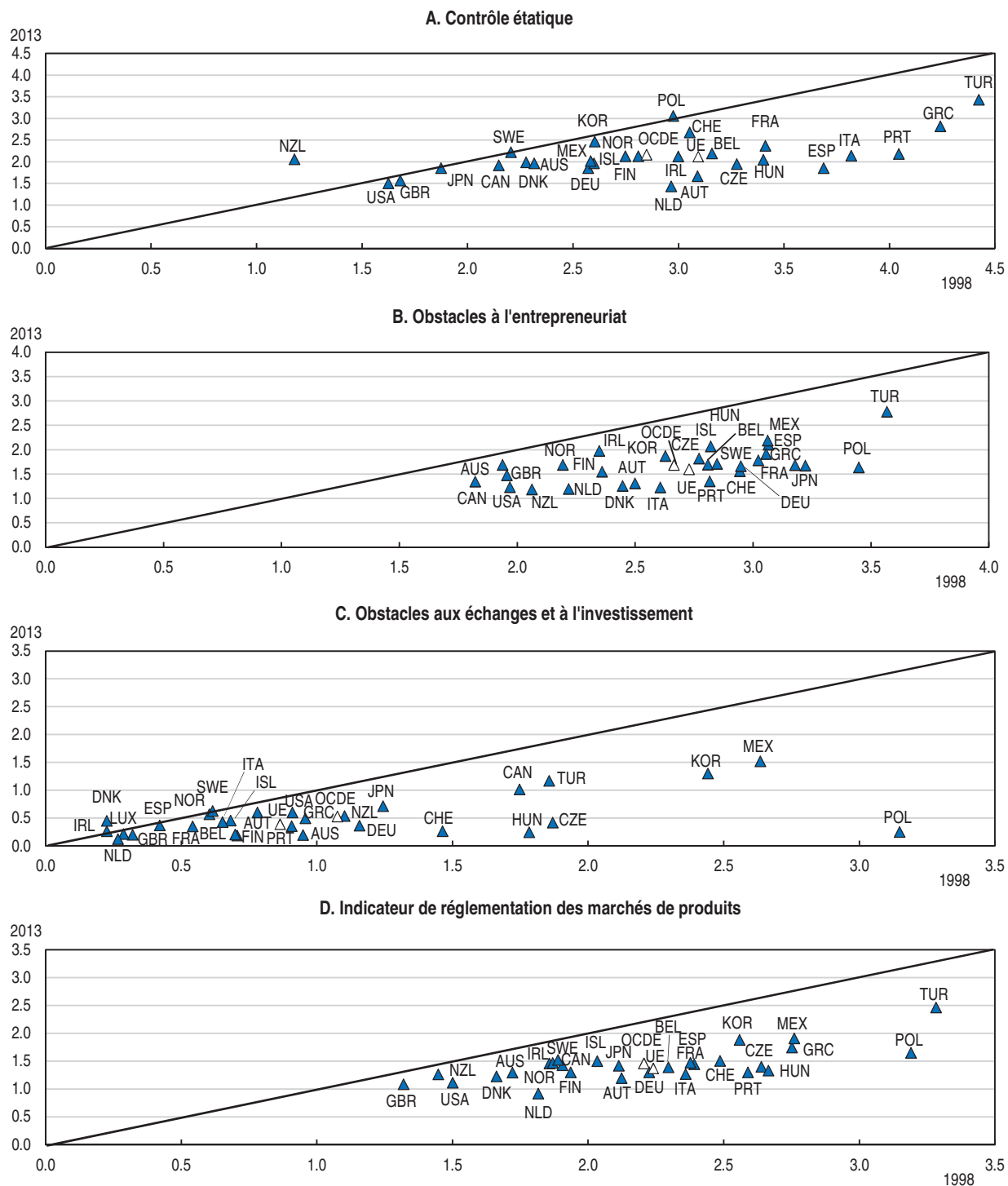
	Gains d'utilisation de la main-d'œuvre potentielle	Gains résultant des réformes relatives aux éléments suivants :					Gains de productivité potentielle	Gains résultant des réformes relatives aux éléments suivants :				Gains totaux de PIB potentiel par habitant
		Coût du travail	Incitations au travail	Incitations qui s'exercent sur les deuxièmes apporteurs de revenu	Fiscalité du travail	Réglementation de l'emploi		Champ d'intervention de l'État	Obstacles à l'entrepreneuriat	Obstacles aux échanges et à l'IDE	Aides à l'innovation	
AUS	2.6	1.1	0.3	1.0	0.3	0.0	4.7	0.2	0.0	0.0	4.5	7.3
AUT	6.8	n.d.	1.7	0.0	5.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	6.9
CAN	3.9	0.3	1.1	1.7	0.8	0.0	3.2	0.1	0.0	0.0	3.1	7.1
CHE	2.8	n.d.	2.8	0.0	0.0	0.0	7.2	1.3	0.0	0.0	5.9	10.1
CHL	0.2	n.d.	0.0	0.0	0.0	0.2	12.6	0.1	0.0	0.0	12.4	12.7
CZE	3.9	0.0	1.3	0.9	1.6	0.1	0.8	0.2	0.3	0.0	0.3	4.7
DEU	6.2	n.d.	1.5	0.1	4.6	0.1	0.8	0.0	0.0	0.0	0.8	7.0
DNK	5.6	n.d.	3.6	0.4	1.4	0.2	1.7	0.2	0.0	0.0	1.5	7.3
FIN	5.6	n.d.	2.4	0.0	3.0	0.3	1.4	0.4	0.0	0.0	1.0	7.0
FRA	9.8	1.5	1.0	0.0	7.2	0.2	1.5	0.6	0.4	0.0	0.5	11.4
GBR	2.0	0.4	1.0	0.0	0.6	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.8	2.7
GRC	2.9	0.1	0.0	0.0	2.7	0.1	7.2	1.0	0.8	0.0	5.4	10.1
HUN	4.3	0.9	0.2	0.1	3.2	0.0	2.3	0.2	1.8	0.0	0.3	6.6
IRL	3.1	0.4	2.6	n.d.	0.1	0.0	1.4	0.3	0.0	0.0	1.1	4.6
ISL	4.2	n.d.	2.9	0.4	0.7	0.2	0.9	0.2	0.1	0.0	0.6	5.0
ISR	3.8	2.0	1.7	0.0	0.0	0.0	2.6	1.6	0.4	0.0	0.6	6.4
JPN	4.0	0.0	3.5	0.0	0.5	0.0	3.6	0.0	0.0	0.0	3.5	7.5
KOR	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	1.2	0.8	0.0	0.4	0.0	1.4
MEX	0.0	n.d.	n.d.	0.0	0.0	0.0	10.6	0.6	1.4	0.4	8.3	10.6
NLD	4.5	0.4	2.9	0.0	1.2	0.0	2.1	0.0	0.0	0.0	2.1	6.6
NOR	4.0	n.d.	2.2	0.0	1.4	0.4	1.3	0.5	0.0	0.0	0.8	5.3
NZL	7.1	2.8	0.6	3.7	0.0	0.0	1.4	0.3	0.0	0.0	1.1	8.5
POL	1.9	0.4	0.6	0.0	0.9	0.0	7.0	1.8	2.7	0.0	2.5	8.9
PRT	5.6	2.1	1.2	0.0	2.1	0.1	5.1	0.5	1.1	0.0	3.5	10.7
SVK	2.5	0.4	0.4	0.0	1.6	0.0	5.3	0.6	0.3	0.0	4.5	7.8
SVN	7.1	2.7	2.0	0.8	1.5	0.1	0.9	0.8	0.1	0.0	0.0	8.0
SWE	3.6	n.d.	1.1	0.0	2.2	0.2	1.1	0.7	0.0	0.0	0.4	4.7
TUR	2.0	n.d.	0.0	0.0	1.8	0.3	12.3	2.2	7.7	0.0	2.4	14.4
USA	0.8	0.0	0.2	0.1	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8
OCDE	3.8	0.9	1.4	0.3	1.6	0.1	3.5	0.5	0.6	0.0	2.3	7.3

Table 4.A1.3. **Gains potentiels liés à une convergence plus poussée en matière de réformes structurelles (suite)**

C. Gains résultant d'un scénario de réformes d'envergure (écart de 25 %)

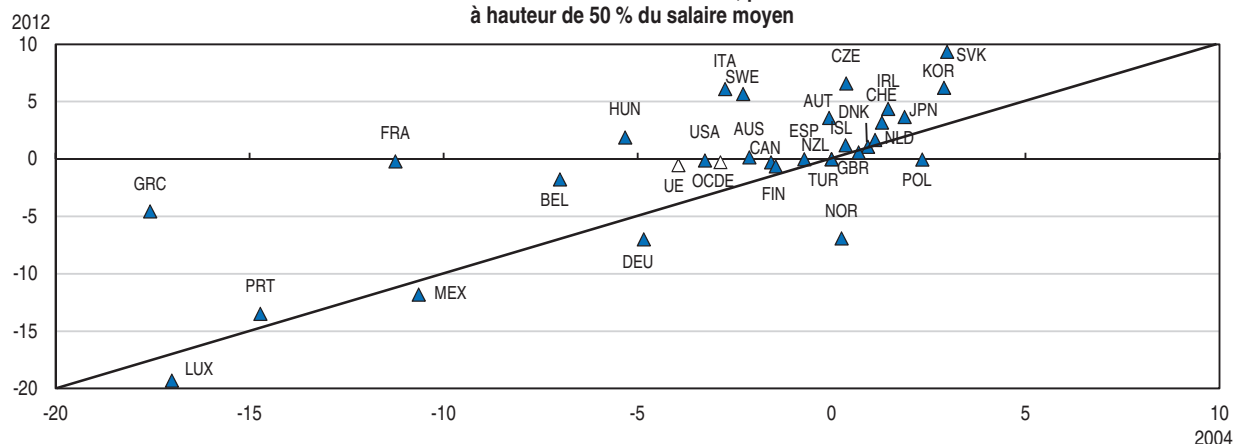
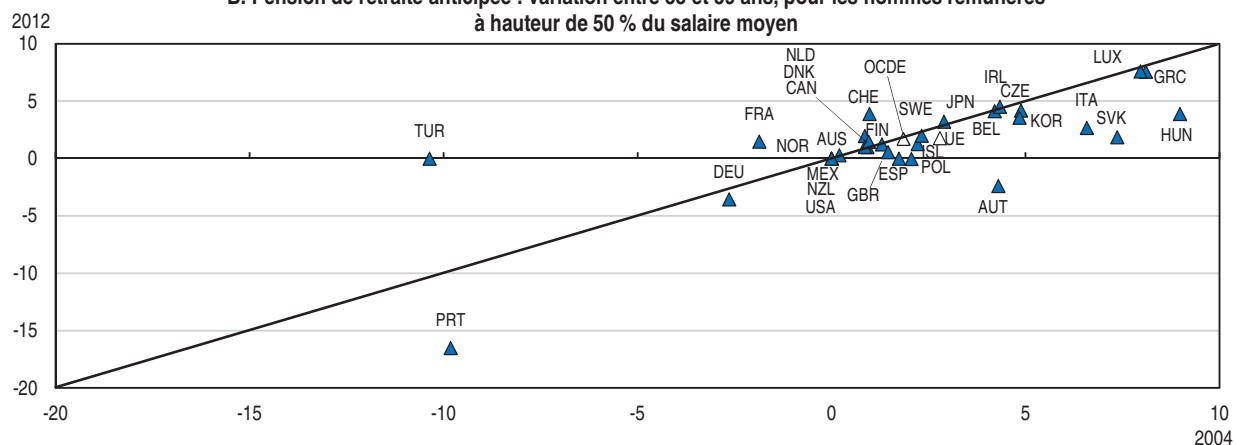
	Gains d'utilisation de la main-d'œuvre potentielle	Gains résultant des réformes relatives aux éléments suivants :					Gains de productivité potentielle	Gains résultant des réformes relatives aux éléments suivants :				Gains totaux de PIB potentiel par habitant
		Coût du travail	Incitations au travail	Incitations qui s'exercent sur les deuxièmes apporteurs de revenu	Fiscalité du travail	Réglementation de l'emploi		Champ d'intervention de l'État	Obstacles à l'entrepreneuriat	Obstacles aux échanges et à l'IDE	Aides à l'innovation	
AUS	3.9	1.5	0.7	1.2	0.5	0.0	5.7	0.6	0.0	0.0	5.1	9.7
AUT	8.2	n.d.	2.2	0.1	5.9	0.1	0.7	0.2	0.6	0.0	0.0	9.0
CAN	5.3	0.5	1.6	2.1	1.1	0.0	4.0	0.5	0.0	0.0	3.6	9.4
CHE	3.6	n.d.	3.4	0.1	0.1	0.0	8.6	1.8	0.0	0.0	6.7	12.1
CHL	0.4	n.d.	0.2	0.0	0.0	0.2	14.6	0.5	0.0	0.0	14.0	14.9
CZE	4.9	0.0	1.7	1.1	2.0	0.1	1.7	0.6	0.7	0.0	0.4	6.7
DEU	7.7	n.d.	2.0	0.2	5.4	0.1	1.3	0.3	0.0	0.0	0.9	9.0
DNK	7.0	n.d.	4.4	0.6	1.8	0.2	2.4	0.6	0.0	0.0	1.8	9.4
FIN	6.7	n.d.	2.9	0.0	3.6	0.3	2.2	0.8	0.1	0.0	1.2	8.9
FRA	11.9	1.9	1.5	0.0	8.3	0.2	2.6	1.1	0.9	0.0	0.6	14.5
GBR	3.2	0.6	1.5	0.1	0.9	0.0	1.1	0.1	0.0	0.0	1.0	4.3
GRC	3.9	0.4	0.1	0.0	3.2	0.1	9.0	1.5	1.3	0.0	6.1	12.8
HUN	5.7	1.2	0.4	0.2	3.8	0.0	3.4	0.6	2.4	0.0	0.4	9.1
IRL	4.3	0.7	3.2	n.d.	0.3	0.0	2.0	0.7	0.0	0.0	1.3	6.3
ISL	5.4	n.d.	3.6	0.5	1.1	0.2	1.8	0.6	0.5	0.0	0.7	7.2
ISR	4.8	2.5	2.1	0.0	0.1	0.0	3.8	2.2	0.9	0.0	0.7	8.6
JPN	5.0	0.1	4.1	0.0	0.8	0.0	4.4	0.4	0.0	0.0	4.1	9.4
KOR	0.7	0.3	0.2	0.0	0.1	0.1	2.4	1.2	0.3	0.8	0.1	3.1
MEX	0.0	n.d.	n.d.	0.0	0.0	0.0	13.1	1.0	1.9	0.7	9.4	13.1
NLD	5.9	0.7	3.5	0.1	1.6	0.0	2.4	0.0	0.0	0.0	2.4	8.3
NOR	5.1	n.d.	2.8	0.0	1.9	0.4	1.9	1.0	0.0	0.0	0.9	7.0
NZL	8.8	3.4	1.1	4.3	0.0	0.0	2.1	0.7	0.0	0.1	1.3	10.8
POL	2.9	0.7	0.9	0.0	1.2	0.0	8.8	2.4	3.4	0.0	2.9	11.6
PRT	7.3	2.6	1.7	0.2	2.6	0.1	6.6	0.9	1.7	0.0	4.0	13.8
SVK	3.6	0.7	0.6	0.1	2.1	0.0	6.8	1.0	0.7	0.0	5.1	10.4
SVN	8.8	3.3	2.5	1.0	1.9	0.1	1.8	1.3	0.5	0.0	0.0	10.6
SWE	4.6	n.d.	1.6	0.0	2.8	0.2	1.7	1.1	0.0	0.0	0.6	6.3
TUR	2.5	n.d.	0.0	0.0	2.2	0.3	14.7	2.9	9.1	0.0	2.8	17.2
USA	1.7	0.1	0.5	0.3	0.8	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	1.7
OCDE	5.0	1.2	1.8	0.4	1.9	0.1	4.5	0.9	0.9	0.1	2.7	9.5

Graphique 4.A1.1. Réglementation des marchés de produits
 Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



Source : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits (RMP).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933177591>

Graphique 4.A1.2. **Variation du patrimoine retraite net****A. Pension de vieillesse : variation entre 60 et 64 ans, pour les hommes rémunérés à hauteur de 50 % du salaire moyen****B. Pension de retraite anticipée : variation entre 55 et 59 ans, pour les hommes rémunérés à hauteur de 50 % du salaire moyen**

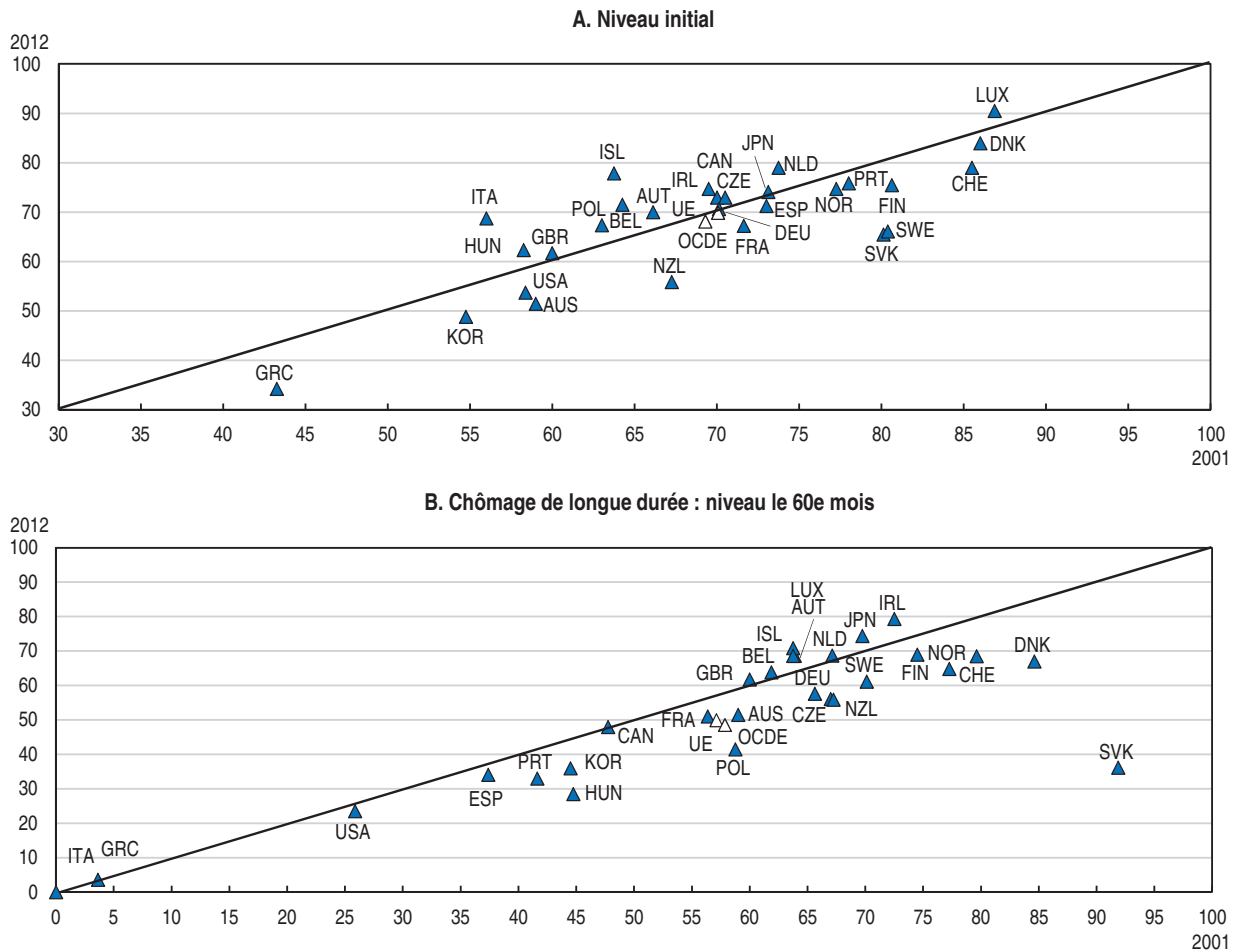
Note : La variation du patrimoine retraite est une mesure de l'incitation à rester en activité plus longtemps. Elle correspond au niveau de la promesse de pension associée au maintien en activité une année supplémentaire. On calcule l'augmentation annuelle moyenne du patrimoine retraite des hommes associée au fait de continuer à travailler de 60 à 64 ans et de 55 à 59 ans. Le patrimoine retraite net est la valeur actualisée du flux des prestations de retraite, calculé en tenant compte des impôts et des cotisations de sécurité sociale que les retraités doivent acquitter sur leurs pensions. Il est mesuré et exprimé sous forme de multiple du salaire brut annuel dans le pays concerné. Pour en savoir plus, voir OCDE (2013), *Panorama des pensions 2013 : Les indicateurs de l'OCDE et du G20*.

Source : OCDE, *Modèles de retraite*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933177600>

Graphique 4.A1.3. Taux de remplacement net en cas de chômage

Revenu net perçu en période de chômage en pourcentage du revenu net perçu en période d'activité

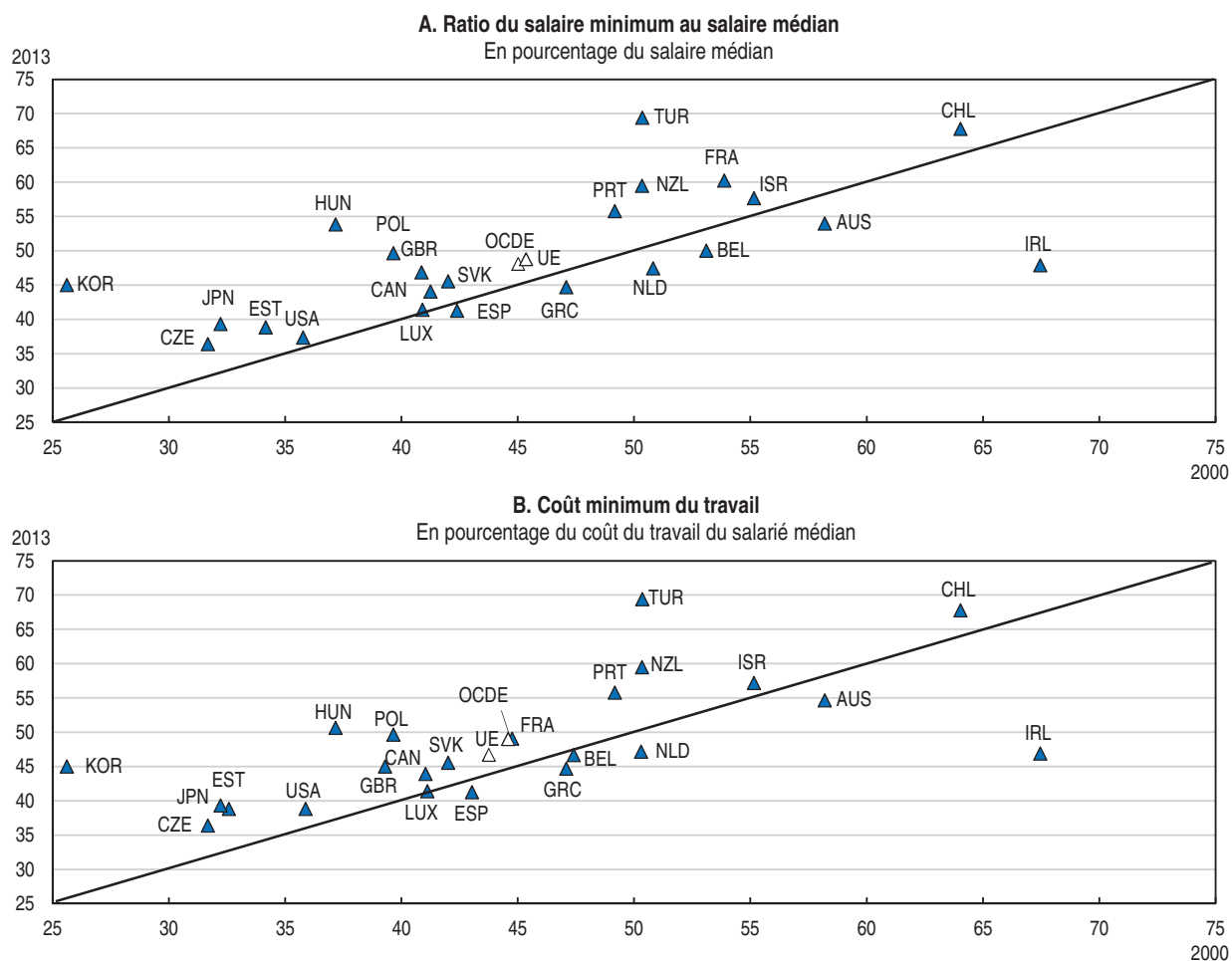


Note : Moyenne simple des taux de remplacement nets correspondant aux situations familiales suivantes : célibataire sans enfants ou avec deux enfants rémunéré à hauteur de 67 % ou de 100 % du salaire du travailleur moyen, couple marié sans enfant ou avec deux enfants comptant un apporteur de revenu rémunéré à hauteur de 67 % ou de 100 % du salaire du travailleur moyen. Taux de remplacement calculé après impôt et en tenant compte des allocations de chômage et des allocations familiales. Il est supposé que les ménages ont accès à l'aide sociale et à d'autres prestations soumises à conditions de ressources s'ils remplissent les conditions de revenus applicables. Par ailleurs, on part de l'hypothèse que les coûts de logement représentent 20 % du salaire du travailleur moyen. Pour la partie A du graphique, phase initiale de chômage, après un éventuel délai de carence. L'impôt sur le revenu à acquitter sur les allocations de chômage est calculé par rapport à la valeur annualisée de ces prestations (c'est-à-dire leur valeur mensuelle multipliée par 12) même si la durée maximale d'indemnisation est inférieure à 12 mois. Pour la partie B du graphique, taux de remplacement calculé après impôt et en tenant compte des allocations de chômage, de l'aide sociale, des allocations familiales et des allocations de logement au 60^e mois d'indemnisation.

Source : OCDE, Modèles impôts-prestations.


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933177617>

Graphique 4.A1.4. Salaire minimum et coût du travail



Note : Pour la partie B du graphique, le coût minimum du travail est exprimé en pourcentage du coût du travail du salarié médian. Le coût du travail est égal à la somme du salaire et des cotisations patronales de sécurité sociale correspondantes.

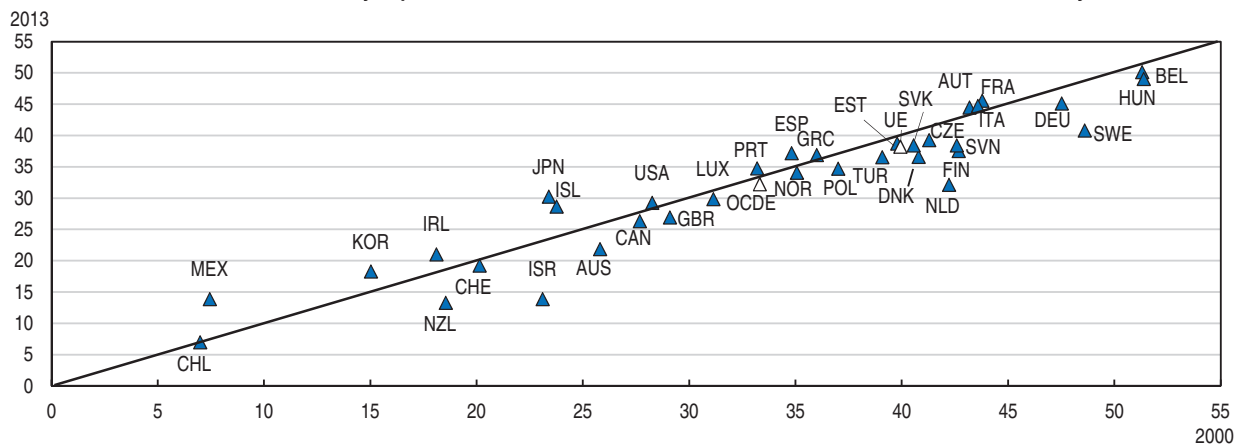
Source : Partie A : OCDE, Base de données des Perspectives de l'emploi de l'OCDE ; Partie B : OCDE, Base de données des Perspectives de l'emploi de l'OCDE et Base de données sur les impôts sur les salaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933177628>

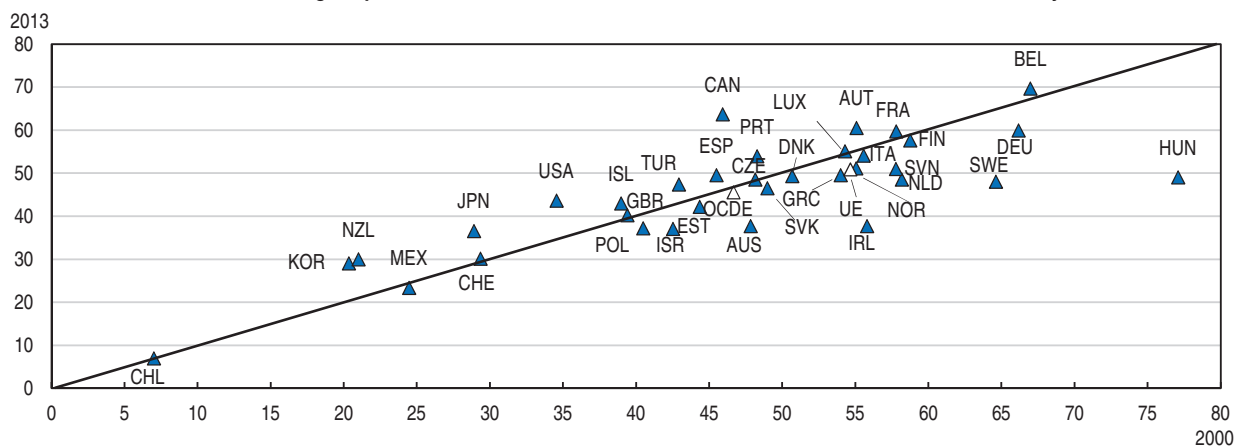
Graphique 4.A1.5. Imposition des revenus du travail

En pourcentage de la rémunération totale du travail

A. Coin fiscal moyen pour un célibataire sans enfant, rémunéré à hauteur de 67 % du salaire moyen




B. Coin fiscal marginal pour un célibataire sans enfant, rémunéré à hauteur de 100 % du salaire moyen

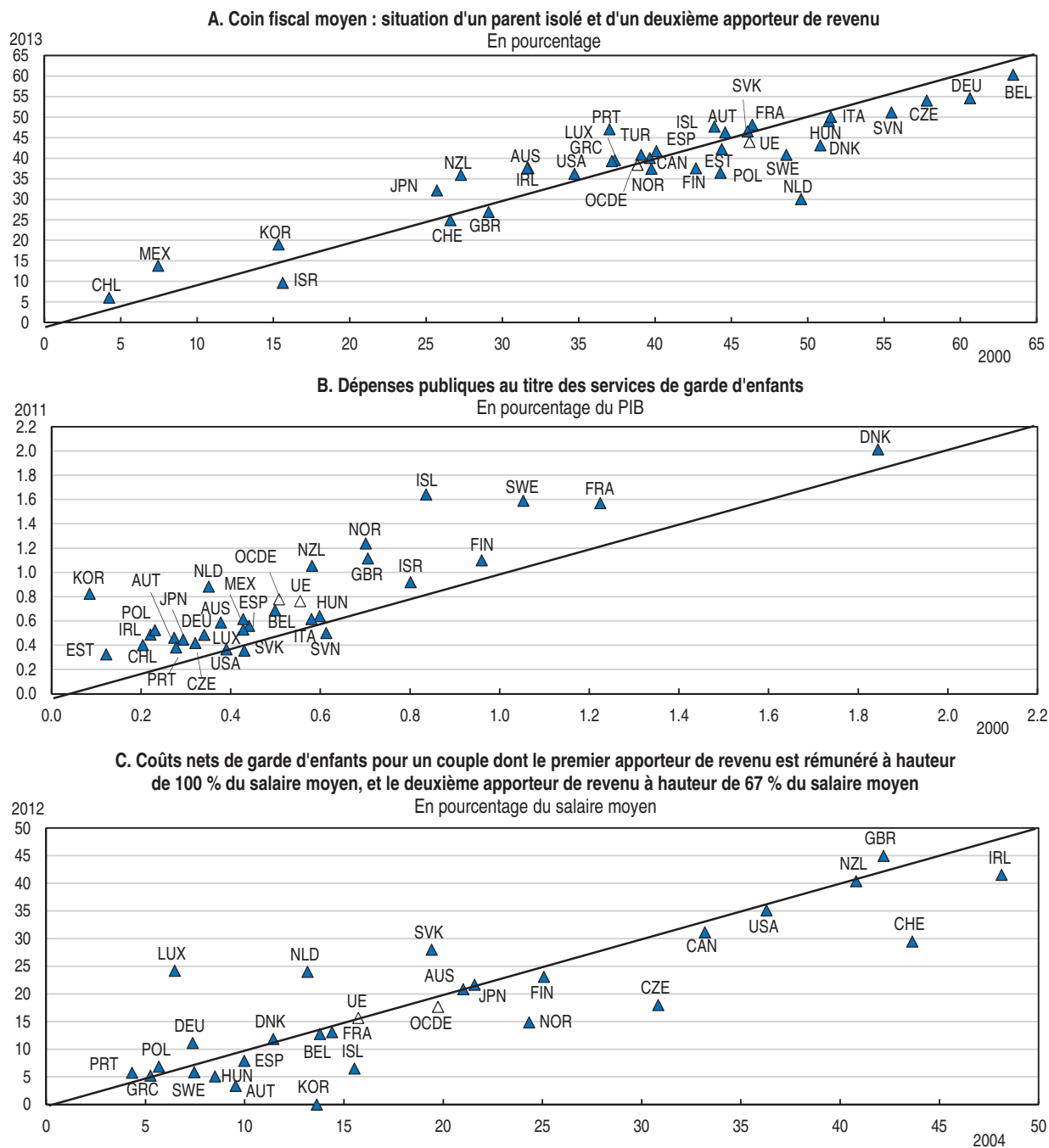


Note : Le coin fiscal moyen mesure l'écart entre la rémunération totale du travail versée par l'employeur et la rémunération nette effectivement perçue par le salarié, en pourcentage de la rémunération totale du travail. Tant les cotisations patronales que salariales de sécurité sociale sont donc prises en compte. Le coin fiscal marginal mesure l'écart entre la variation de la rémunération totale du travail versée par l'employeur et la variation de la rémunération nette effectivement perçue par le salarié qui est observé lorsque le revenu du travail augmente d'une unité monétaire nationale. Cet écart est exprimé en pourcentage de la variation de la rémunération totale du travail.

Source : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933177633>

Graphique 4.A1.6. Incitations financières au travail qui s'exercent sur les deuxièmes apporteurs de revenu



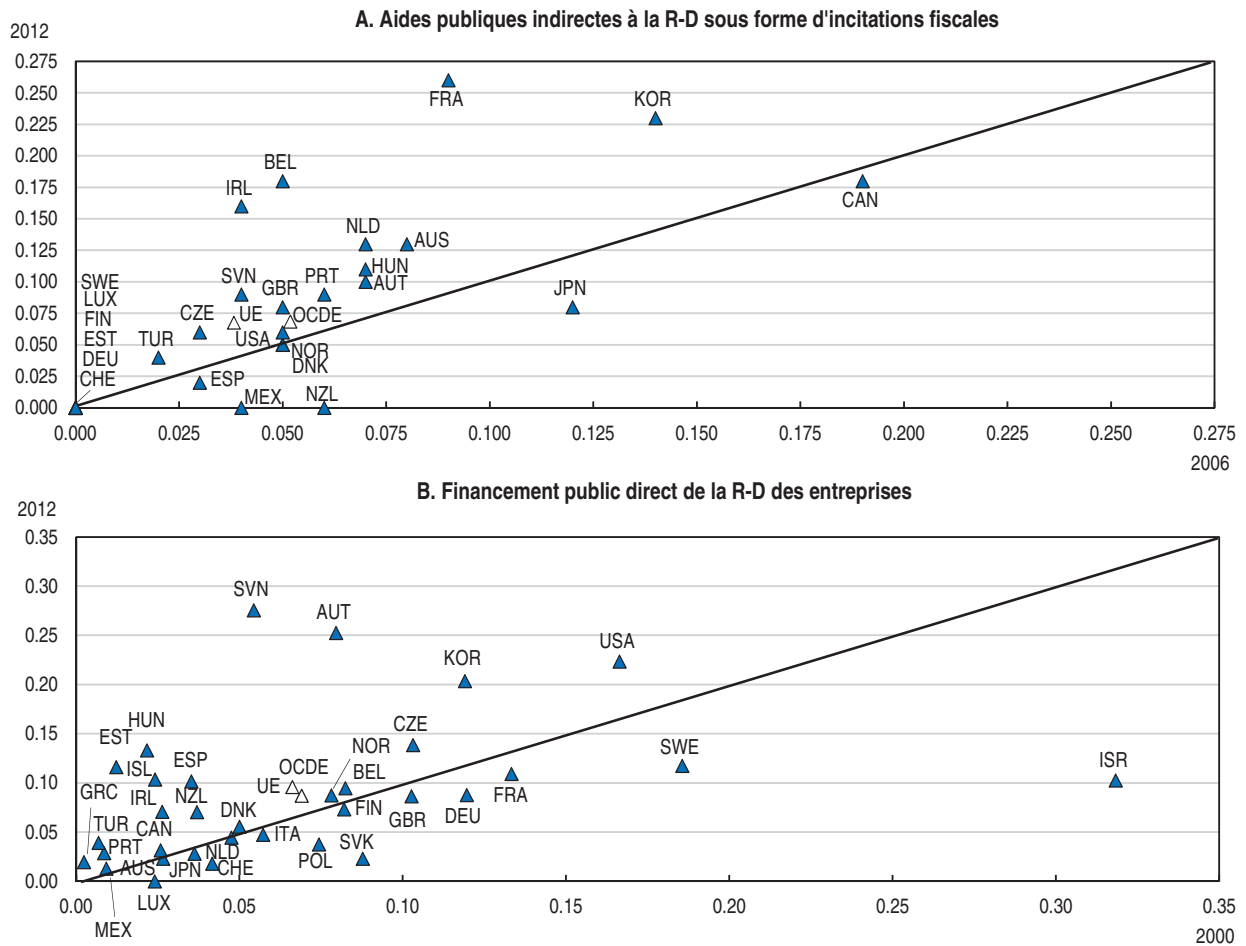
Note : Pour la partie B du graphique, les dépenses de garde d'enfants correspondent aux enfants de moins de trois ans inscrits dans des structures de garde et aux enfants âgés de trois à cinq ans inscrits dans des établissements préscolaires. On entend par garde d'enfants les services formels de garde, tels que les garderies et le placement auprès d'une assistante maternelle. L'enseignement préscolaire recouvre les jardins d'enfants et les garderies qui offrent généralement un contenu éducatif en sus des services classiques de garde d'enfants (niveau 0 de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) de l'UNESCO). Il est possible que les données relatives aux pays fédéraux ne rendent pas de manière satisfaisante des dépenses des collectivités locales.

Source : Partie A : OCDE, modèles utilisés dans la publication *Les impôts sur les salaires* ; Partie B : OCDE, données provisoires tirées de la Base de données de l'OCDE sur la famille ; Partie C : OCDE, modèles utilisés dans la publication *Les impôts sur les salaires* ; www.oecd.org/els/social/prestationsetsalaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933177646>

Graphique 4.A1.7. Aides à l'innovation

En pourcentage du PIB



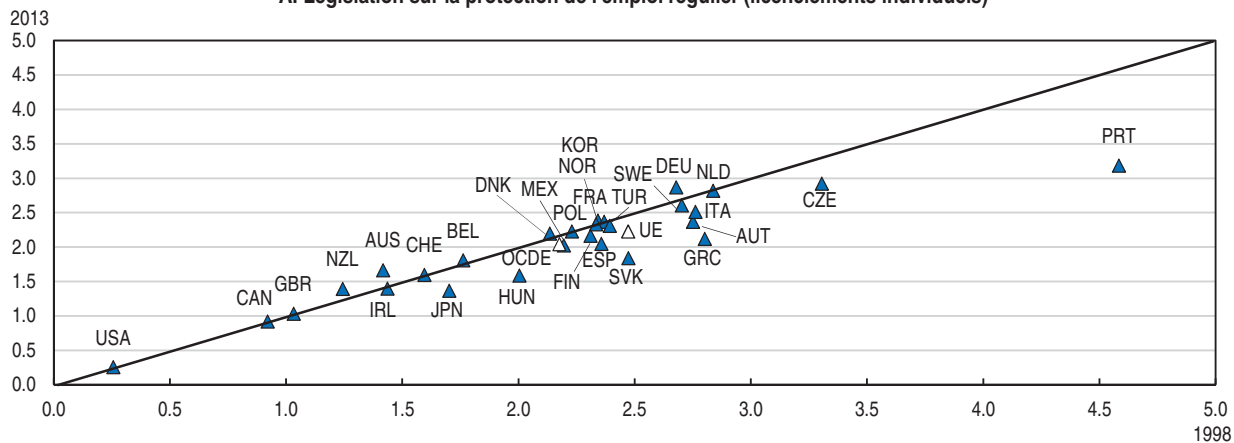
Source : Partie A : OCDE, Indicateurs d'incitation fiscale à la recherche-développement (R-D), www.oecd.org/sti/rd-tax-stats.htm ; Partie B : OCDE, Base de données des Principaux indicateurs de la science et de la technologie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933177653>

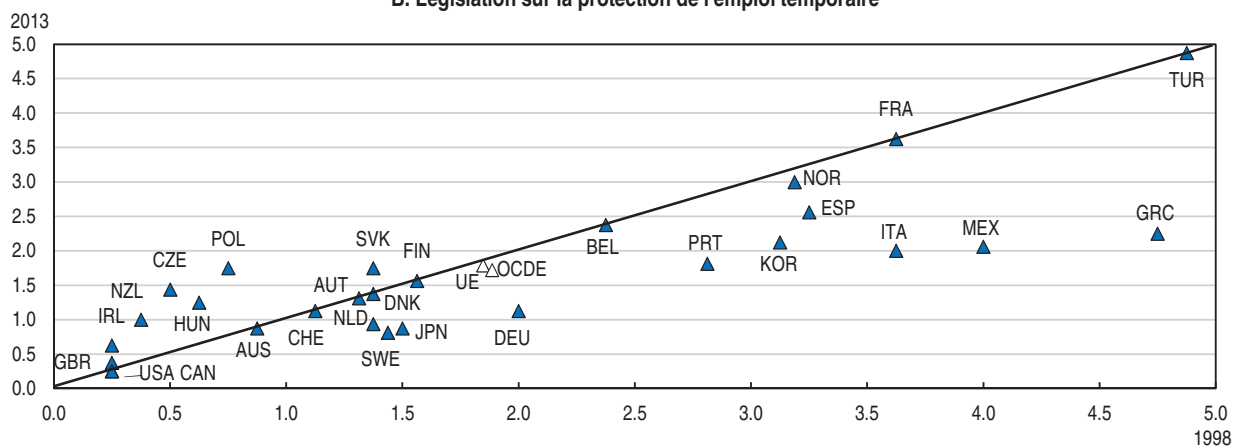
Graphique 4.A1.8. Législation sur la protection de l'emploi

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)


A. Législation sur la protection de l'emploi régulier (licenciements individuels)



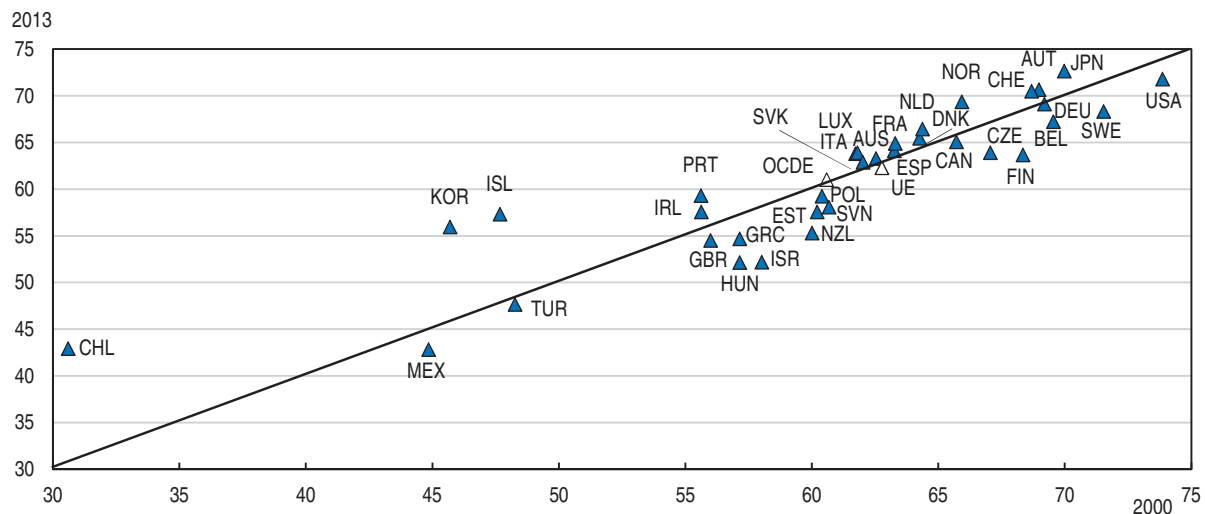
B. Législation sur la protection de l'emploi temporaire



Source : OCDE, Base de données sur la protection de l'emploi.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933177665>

Graphique 4.A1.9. **Poids relatif des impôts directs**
En pourcentage des recettes fiscales totales



Note : La catégorie des impôts directs regroupe les impôts sur le revenu, sur les bénéfices et sur les plus-values, les cotisations de sécurité sociale ainsi que les impôts sur les salaires et la main-d'œuvre.

Source : OCDE, Base de données des Statistiques des recettes publiques.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933177671>